



Chasseur Côté  
Charente

---

# Bilan du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2012/2018

---

<b>I – Introduction</b> .....	Page 3
<b>II – Bilan d'activités relatif aux grandes missions fédérales</b> .....	Page 3
<b>III – Protection et gestion de la faune sauvage et de ses habitats</b> .....	Page 5
<b>A – Les habitats de la faune sauvage</b> .....	Page 5
1/ L'évaluation de la qualité des territoires a- le diagnostic de territoire	
2/ Un outil d'aide à la décision a- les actions (Cipan, mellifères..) b- bilan des fiches régionales	
3/ Des outils et des opportunités pour le chasseur a- MAEC b- animations Natura 2000 c- Trame Verte et Bleue d- Agrifaune	
<b>B – Le Grand gibier</b> .....	Page 8
1/ La cartographie des territoires a- bilan	
2/ Le chevreuil b- bilan des prélèvements c- bilan des indemnisations	
3/ Le cerf a- bilan du suivi des populations b- bilan des prélèvements c- bilan des indemnisations	

LA CHASSE GRANDEUR NATURE

Fédération des Chasseurs de la Charente

Rue des chasseurs - ZE - 16400 Puymoyen / Tél : 05 45 61 50 71 / Fax : 05 45 61 41 53 / [www.chasseurcotecharente.com](http://www.chasseurcotecharente.com) / [contact@chasseurcotecharente.com](mailto:contact@chasseurcotecharente.com)

4/ Le sanglier	
a- bilan des prélèvements	
b- bilan des indemnisations	
c- bilan agrainage	
<b>C – <u>Le suivi des prélèvements</u></b> .....	Page 17
<b>D – <u>Le petit gibier</u></b> .....	Page 18
1/ Le lièvre	
a- bilan du suivi départemental	
b- bilan du suivi des plans de gestion	
c- bilan suivi ICA	
2/ Les autres espèces de petit gibier	
a- bilan Projet associatif n°1	
b- bilan Projet associatif n°2	
c- bilan Perdrix royale	
<b>E – <u>Les espèces migratrices</u></b> .....	Page 29
1/ Le pigeon ramier	
<b>F - <u>Les espèces pouvant être classées nuisibles</u></b> .....	Page 31
1/ Méthode	
2/ Exemple d'éléments pour justifier le classement	
<b>G – <u>Le suivi sanitaire</u></b> .....	Page 35
1/ Sagir	
2/ Sylvatub	
<b>IV – Les formations</b> .....	<b>Page 37</b>
<b>A – Formation initiale : Examen du permis de chasser</b> .....	Page 37
<b>B – Formations spécialisées</b> .....	Page 38
1/ Formation garde particulier	
2/ Formation Piégeur	
3/ Formation Sécurité	
4/ Formation Approche Affût	
5/ Formation Chasse à l'arc	
6/ Formation Hygiène alimentaire	
7/ Formation Régulation des corvidés	
8/ Composition pénale	
<b>V – Communication et recrutement</b> .....	<b>Page 41</b>
1/ Production communication	
2/ Bilan recrutement	
<b>VI – Education à l'environnement</b> .....	<b>Page 42</b>
<b>VII – Conclusion</b> .....	<b>Page 42</b>



## I/ INTRODUCTION

Les missions des Fédérations Départementales des Chasseurs ont évolué considérablement depuis la mise en place de la loi chasse de 2000.

Elles s'articulent autour de trois grands axes :

- † les missions de service public (délivrance du permis de chasser, formations à l'examen du permis de chasser, indemnisation des dégâts occasionnés par le grand gibier aux cultures agricoles...);
- † le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, qui constitue le projet de développement cynégétique fédéral, est un véritable document cadre qui fixe la politique cynégétique départementale ;
- † les missions à caractère privé d'aide et de conseil aux adhérents.

Le premier Schéma Départemental de Gestion Cynégétique a été validé pour la période de 2005 à 2011. Il a fait l'objet d'une évaluation permanente, qui a donné lieu à l'élaboration de différents bilans d'activités (2007, 2008, 2009) et d'un bilan pour la période 2005-2011.

Le présent bilan rend compte de toutes les actions entreprises au cours de la période 2012/18.

Pour chaque thème figurant dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, un bilan des actions réalisées et une évaluation sont proposés dans le document présent.

Les trois grands thèmes développés dans le SDGC 2012/2018 étaient :

- † la promotion de la chasse pour recruter et former de nouveaux chasseurs ;
- † la préservation et l'aménagement des territoires en partenariat avec les représentants des propriétaires de l'espace rural ;
- † la gestion raisonnée des espèces chassables.

Le présent document décline une évaluation des actions réalisées en suivant l'ordre des objectifs du SDGC.

De cette évaluation doivent découler les propositions du SDGC suivant.

## II/ BILAN D'ACTIVITES RELATIF AUX GRANDES MISSIONS FEDERALES

Les missions de service public représentent 47% en moyenne, depuis les quatre dernières années, de l'activité totale de la Fédération des Chasseurs de la Charente sur 4 années d'analyses (42 % en 2014, 49 % en 2015 et 50 % en 2016, 50% en 2017).

Parmi ces missions de service public, la gestion des espèces et des milieux est la principale : 64,6 % (30,8 % de l'activité totale en 2014, 28,8 % en 2015, 34 % en 2016 et 30% en 2017).

La gestion du grand gibier, la prévention et l'indemnisation des dégâts agricoles occupent une part importante représentant en moyenne 19 % de la totalité des missions (19 % en 2014, 18 % en 2015, 20 % en 2016, 19% en 2017).

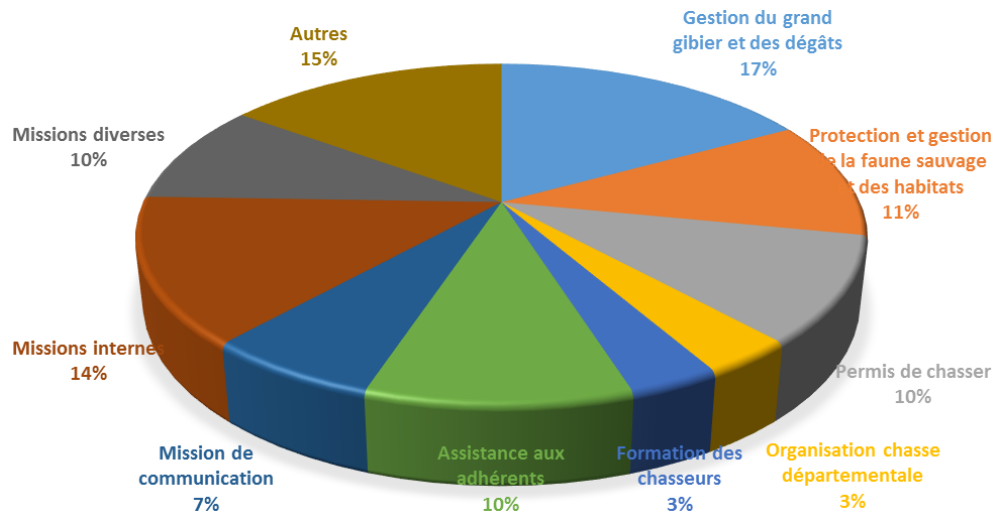
Toujours dans ces missions de service public, les formations représentent une moyenne de 12,8 % de l'activité fédérale (8,5 % en 2014, 14 % en 2015, 15,9 % en 2016, 15% en 2017).

Concernant les missions de communication, elles représentent 4 % de l'activité fédérale en 2014, 5 % en 2015, 3,4 % en 2016, 4% en 2017.

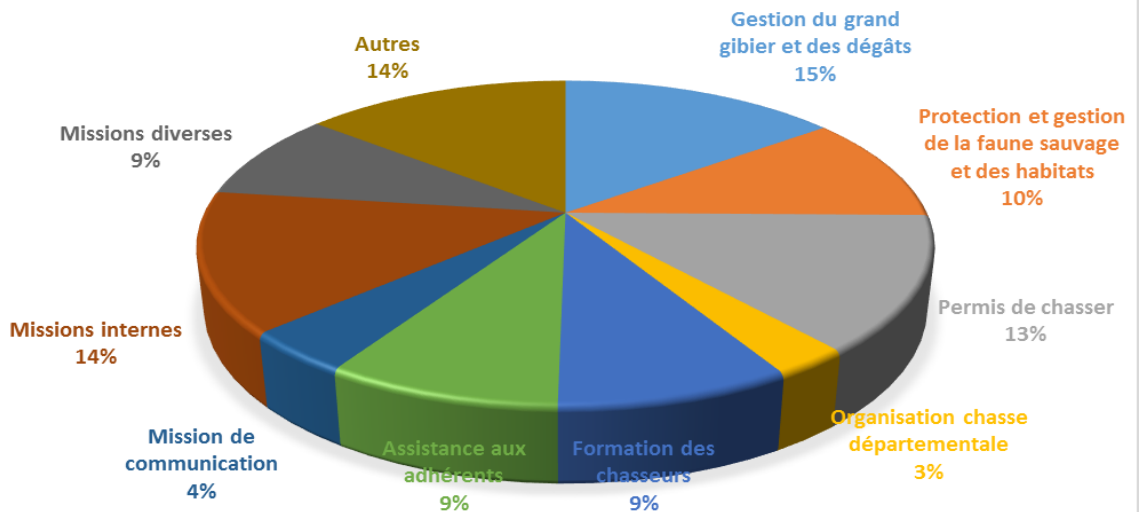
La Fédération des Chasseurs consacre environ 11,5 % à des missions d'assistance à ses adhérents (15 % en 2014, 11 % en 2015, 8,5 % en 2016, 8 % en 2017).

Les missions internes (groupes de travail internes, commissions, fonctionnement, représentation de la Fédération des Chasseurs, ...) représentent 27 % de l'activité en 2014, 26 % en 2015, 17,8 % en 2016 et 26% en 2017.

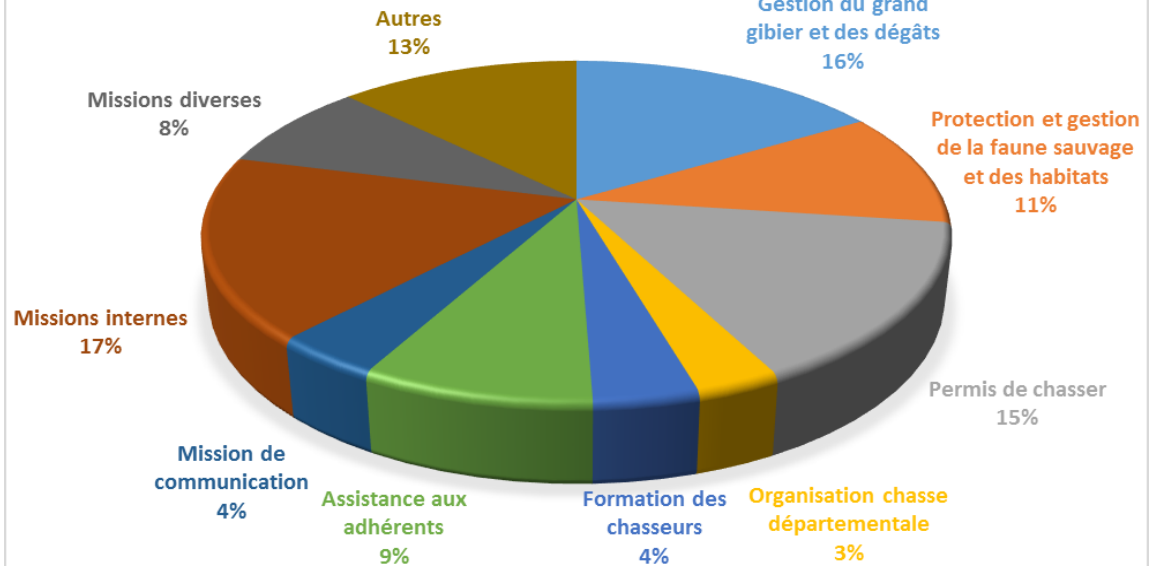
**BILAN DE L'ACTIVITE DES SERVICES EN % DU TEMPS  
ANNEE 2014**

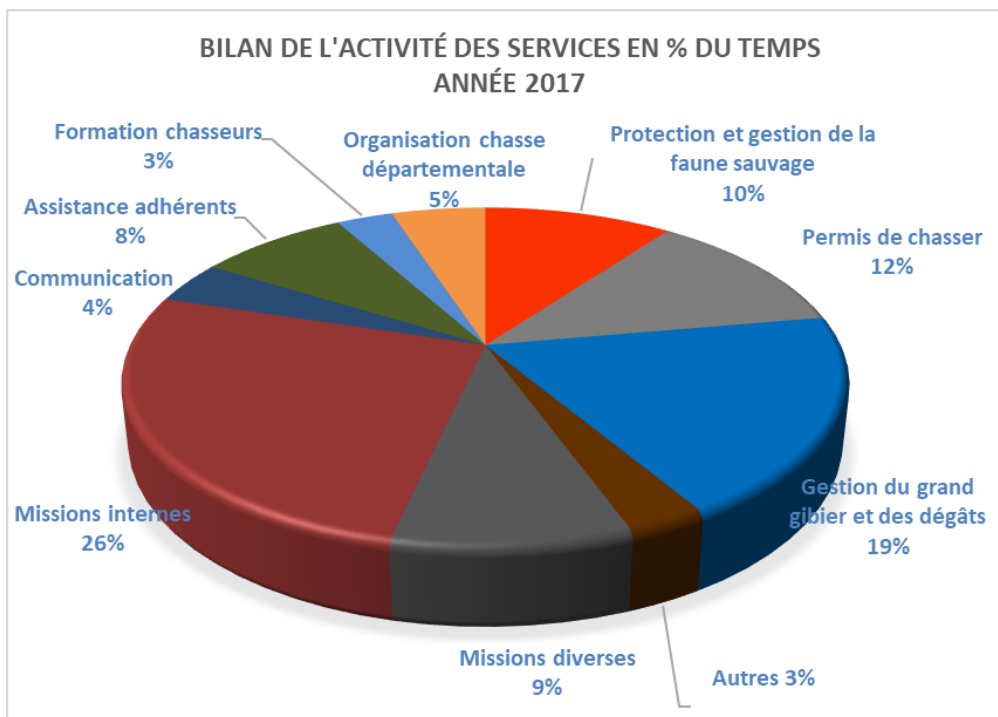


**BILAN DE L'ACTIVITE DES SERVICES EN % DU TEMPS  
ANNEE 2015**



**BILAN DE L'ACTIVITE DES SERVICES EN % DU TEMPS  
ANNEE 2016**





### III / PROTECTION ET GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE ET DE SES HABITATS

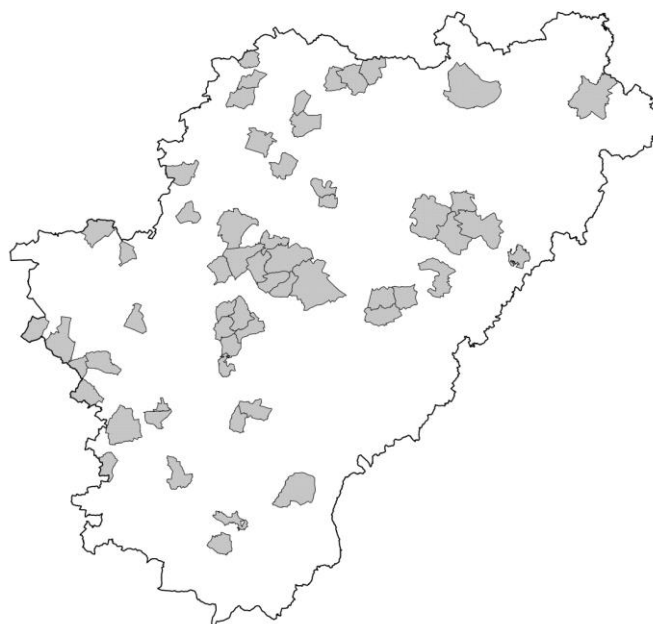
#### A / LES HABITATS DE LA FAUNE SAUVAGE

##### 1/ L'évaluation de la qualité des territoires

a - Le diagnostic de territoire

Depuis l'élaboration de la méthode de diagnostic de territoire dans le cadre du projet associatif petit gibier, ce sont 59 territoires qui ont fait l'objet d'une telle démarche à la demande des responsables d'association de chasse.

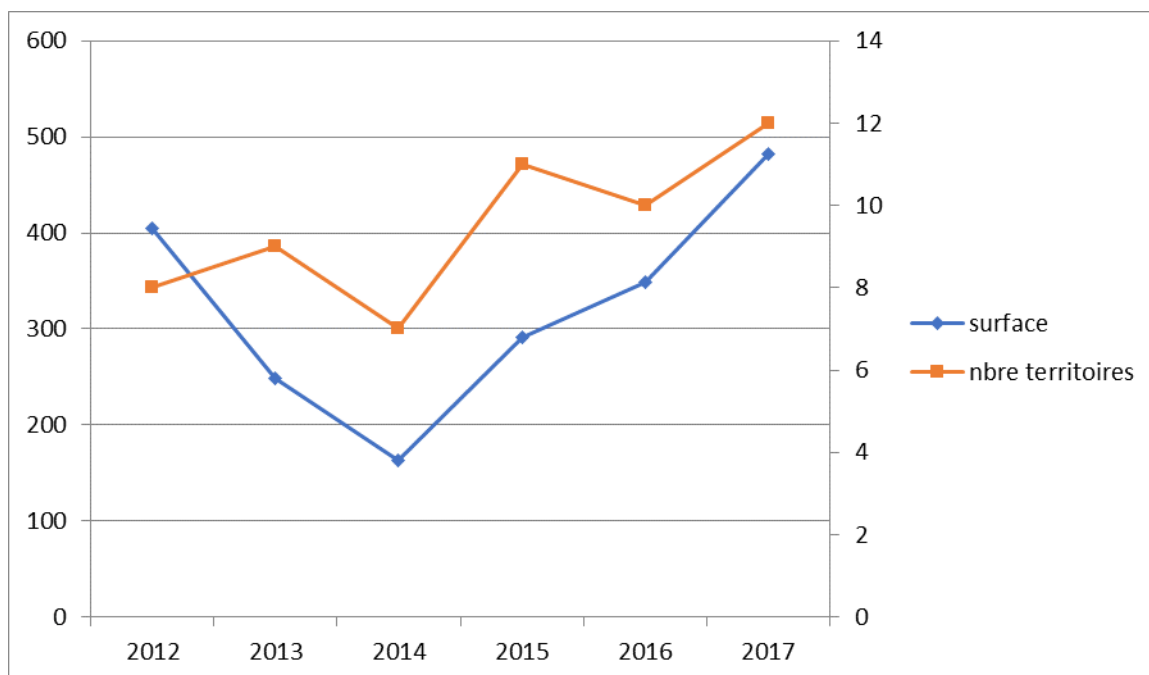
DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE PETIT GIBIER  
TERRITOIRES CONCERNES DEPUIS 2010



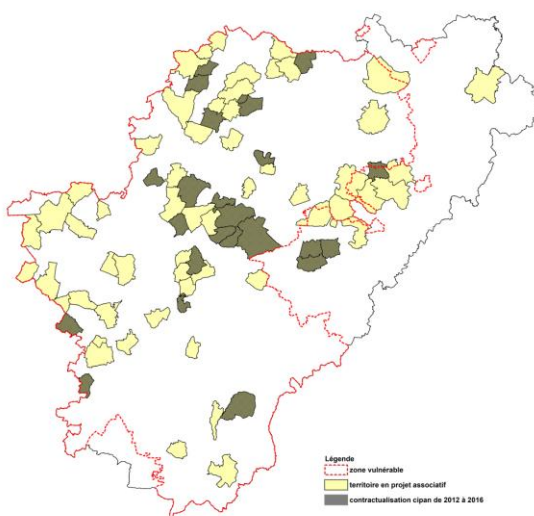
## 2/ Un outil d'aide à la décision

a - Les actions (Cipan, mellifères..)

**1 937 Ha de C.I.P.A.N. ont été contractualisés entre 2012 et 2017 sur 23 territoires différents**, (21 associations communales et 2 chasses privées. en projet associatif petit gibier 1 ou 2).



Sur les 6 années, la moyenne annuelle contractualisée est de 323 ha.  
65 % de la surface a été contractualisée sur 4 territoires (20 % des territoires).  
Enfin, par an, l'aide fédérale CIPAN permet d'améliorer 2 % de la SAU des territoires...



### Localisation des territoires ayant contractualisé des cipan

b - Bilan des fiches régionales :

	Nombre de territoires diagnostiqués		Couverts mellifères		Cipan	
	Valeur cible	Valeur atteinte	Valeur cible	Valeur atteinte	Valeur cible	Valeur atteinte
<b>2012</b>	25	23	100	3	400	404
<b>2013</b>	15	15	100	6.15	400	248.5
<b>2014</b>	15	10	100	32.13	400	201.1
<b>2015</b>	5	6	100	77.78	400	265.9
<b>2016</b>	4	4	100	47.91	400	339.7
<b>2017</b>	4	4		17.5	350	530

### 3/ Des outils et des opportunités pour les chasseurs

a - Les mesures agro-environnementales climatiques (MAEc)

Depuis 1996, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente accompagne les exploitants agricoles désirant contractualiser une action agro-environnementale sur le département de la Charente. L'objectif pour la Fédération des Chasseurs dans cette démarche est triple :

- † favoriser la création d'îlots enherbés favorables sur les zones à présence d'outarde canepetière, en apportant conseils aux exploitants agricoles volontaires ;
- † harmoniser la préservation de la biodiversité remarquable et les exploitations agricoles sur un milieu ordinaire, afin de répondre au document d'objectifs du site Natura 2000 ;
- † participer à la formation et à l'information des exploitants agricoles sur la biodiversité particulière présente en Charente.

Année	site	Nombre d'exploitations	Nombre d'îlots	surface diagnostiquée
<b>2012</b>	Villefagnan	5	28	65,01
<b>2013</b>	Villefagnan	3	7	9,8
<b>2014</b>	Villefagnan	3	4	24,6
<b>2015</b>	Villefagnan	8	31	52,92
<b>2015</b>	Barbezières	9	31	40,73
<b>2015</b>	Chte amont	11	44	62,41
<b>2015</b>	Chte aval	11	36	69,54
<b>2015</b>	péri angoumoi.	2	7	12,6

b - Animations Natura 2000

La fédération des chasseurs est engagée sur le plan technique auprès de la DREAL pour l'animation des Docob Natura 2000.

- † ZPS Barbezières à Gourville :
  - dénombrement d'Oedicnèmes : 10 jours
  - suivi de l'occupation du sol : 15 jours
  - Suivis 2017 : 7 jours
- † ZPS Villefagnan
  - densités de campagnols : 6 jours
  - estimation passereaux : 5 jours
  - Suivis 2017 : 18 jours

### c - La trame verte et bleue

La Région Poitou-Charentes a mis en place un dispositif Trame verte et bleue pour contribuer au maintien et à la restauration des continuités écologiques.

La FDC16 est engagée dans ce programme, pour valoriser le diagnostic de territoire réalisé. C'est le cas auprès des communes de Bioussac, Lestemps et Vars.

### d - Agrifaune

Signature d'une convention régionale en avril 2015 pour une durée de trois ans.

L'objectif, sur la commune de Montigné retenue pour la Charente, est d'utiliser le paiement découplé ainsi que tous les autres outils ou dispositions réglementaires afin d'aménager l'espace rural, et augmenter la favorabilité du territoire en faveur du petit gibier.

Les actions menées sur la commune de Montigné :

	2015		2016		2017	
	surface	Coût	Surface	Coût	Surface	Coût
<b>Mellifères</b>	<b>14 ha</b>	<b>580 €</b>	<b>14 ha</b>	<b>721 €</b>	<b>13.5 ha</b>	<b>1037 €</b>
<b>Cipan 1</b>	<b>24 ha</b>	<b>1.200 €</b>	<b>24 ha</b>	<b>1.058 €</b>	<b>53 ha</b>	<b>2425 €</b>
<b>Inter-rang</b>	<b>2,5 ha</b>	<b>277 €</b>	<b>63 ha</b>	<b>7.200 €</b>	<b>33.1 ha</b>	<b>1810 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>40,5 ha</b>	<b>2.057 €</b>	<b>101 ha</b>	<b>9.000 €</b>	<b>99.6 ha</b>	<b>5272 €</b>

Les objectifs d'implantation conduiront à la création de 10 % du territoire favorable en période hivernale.

## **B / LE GRAND GIBIER**

### **1/ La cartographie des territoires**

Conformément aux modalités d'établissement de la cartographie des territoires définies dans le SDGC et à la fiche méthode relative au traitement des demandes de modification de la cartographie des territoires, le service technique traite annuellement les dossiers de modifications de la cartographie.

Année	Nombre de dossiers traités Philippe Gervais	Nombre de dossiers traités Cécile Chaland
2011		30
2012	48	65
2013	87	145
2014	57	18
2015	53	22
2016	50	46
2017	46	44
<b>TOTAL</b>	<b>341</b>	<b>370</b>

### **2/ Le chevreuil**

a - bilan du suivi des IK pédestres:

Le suivi de l'évolution des populations de chevreuil est basé sur la réalisation de circuits pédestres permettant de définir un indice kilométrique à l'échelle de chaque lot forestier.

769 circuits sont effectués par des chasseurs bénévoles. Le taux moyen de réalisation sur le département se situe autour de 60 %.



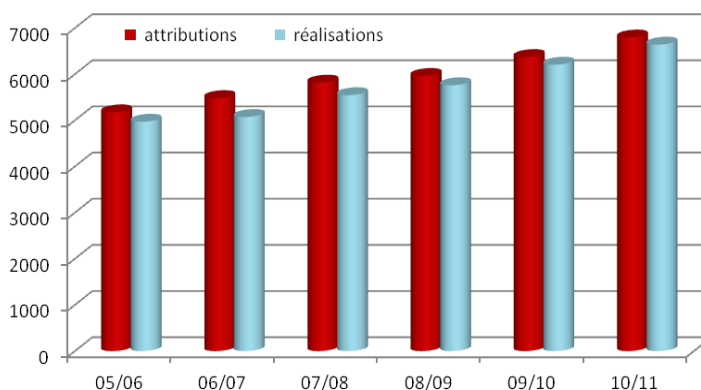
b - bilan des prélèvements chevreuil depuis 2011/2012 :

Le découpage concernant l'espèce chevreuil a été établi à partir des différents massifs boisés et des surfaces agricoles (constituées en partie de prairies sur le Confolentais, et de vignes sur l'Ouest Charente).

Au sein de ces 8 zones, des sous massifs dénommés "lots" ont été définis. Ils sont au nombre de 35.

Les premiers prélèvements de chevreuil, dans le cadre du plan de chasse légal, ont été réalisés au cours de la saison de chasse 1978/79 avec 107 réalisations pour une attribution de 165 animaux.

Rappel des Attributions et réalisations chevreuil par saison de chasse pour la période précédente

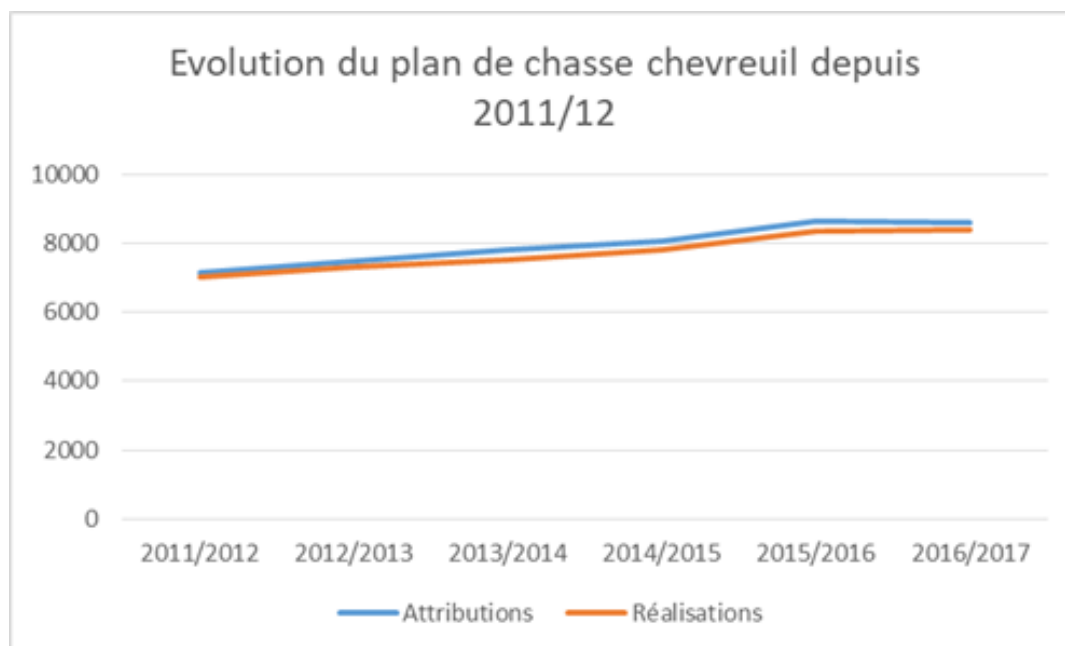


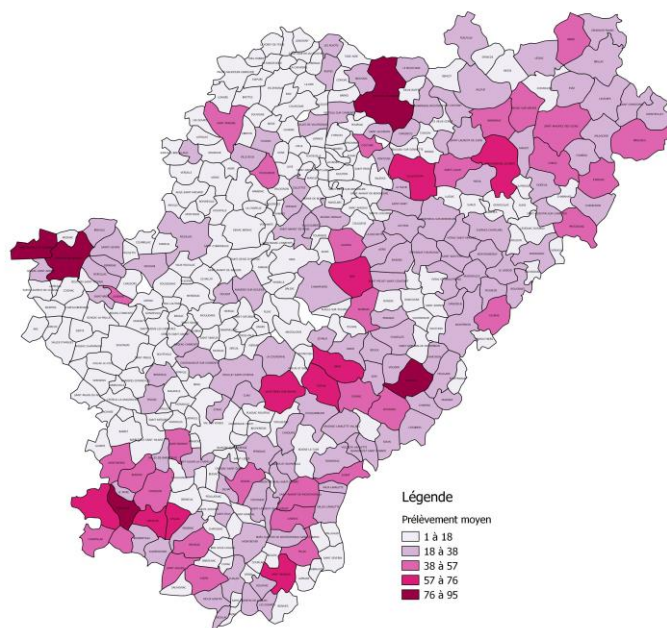
Le taux moyen d'évolution des attributions pour la période est de 25.3 % (21.09 % période précédente).

Le taux moyen d'évolution des réalisations pour la période est de 18,2 % (19.2 %).

La moyenne du taux de réalisation pour la période est de 96,48 % (96.97 %).

La moyenne des réalisations pour la période est de 7.807 chevreuils (7595 pour la précédente).





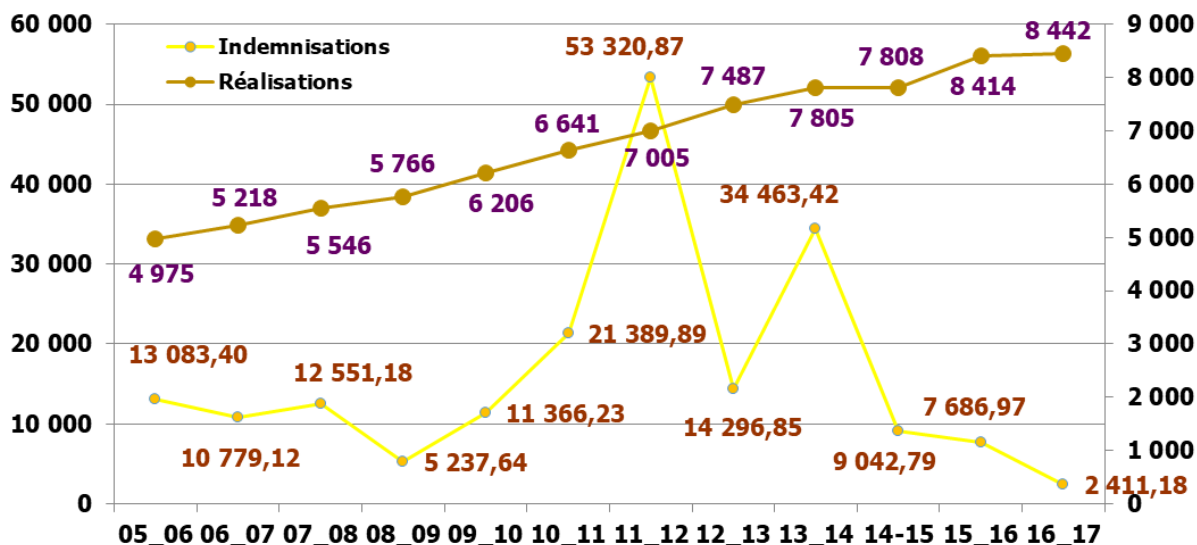
c - bilan des indemnisations chevreuil de 2011/2012 à 2016/2017 :

Le chevreuil est la deuxième espèce de grand gibier qui occasionne des dégâts agricoles (17 % des dégâts). La moyenne du montant des indemnisations pour les cinq années s'élève à 28.336 €.

Les cultures fortement endommagées par l'espèce chevreuil sont les pépinières et les vignes.

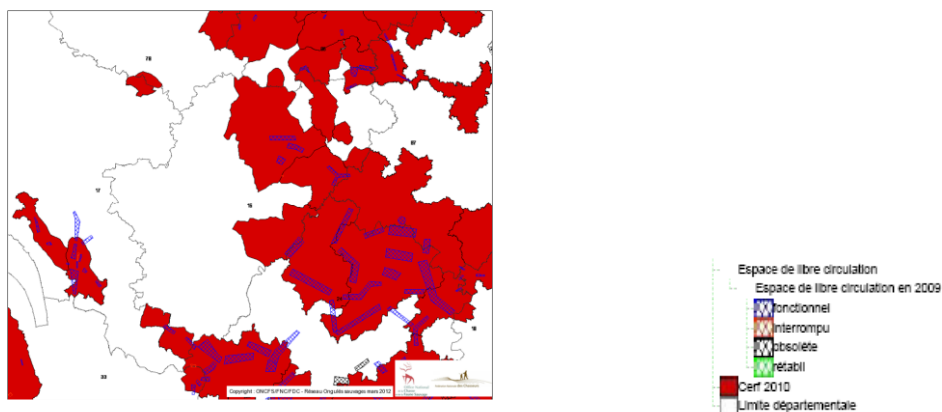
Concernant la première culture, la moyenne des indemnisations est de 12.359 €.

Concernant la deuxième culture, la moyenne des indemnisations est de 11422 €.



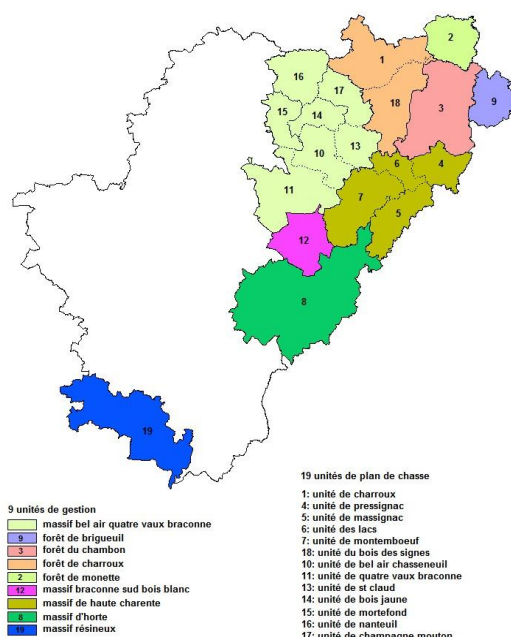
### 3/ Le cerf

a - inventaire des massifs à cerf et bilan du suivi des populations :



Sur la base des massifs à cerf, neuf unités de gestion ont été définies.

#### UNITE DE GESTION CERF 2011 - 2017



Dès 2012, le protocole de suivi de cette espèce a été envisagé en fonction de ce découpage et la mise en place d'Indices de changement écologique (ICE) a été étudiée en collaboration avec Jacques Michallet, référent dans le suivi et la gestion du cerf à l'ONCFS.

Suite à son expertise, des circuits de suivi nocturne des effectifs de cerfs ont été mis en place en 2012.

- ✦ 7 circuits pour l'unité de population de Belair, Chasseneuil, Quatrevaux, Braconne et périphérie ;
- ✦ 5 circuits pour l'unité de population de Haute Charente ;
- ✦ 3 circuits pour l'unité de population de Charroux, la population évoluant sur deux départements ;

↳ 2 circuits pour l'unité du Chambon, 1 pour celle de Brigueuil et 1 pour celle de Monette.

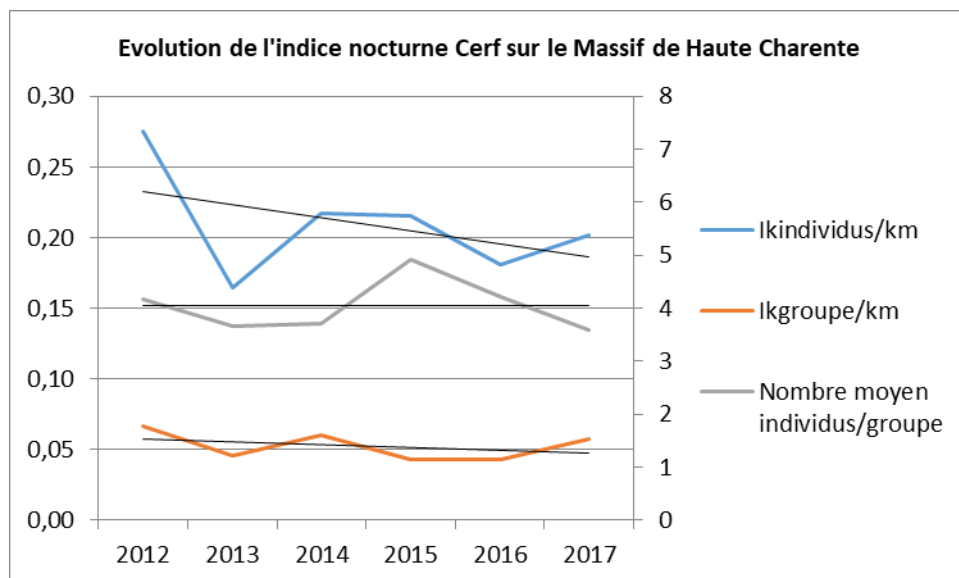
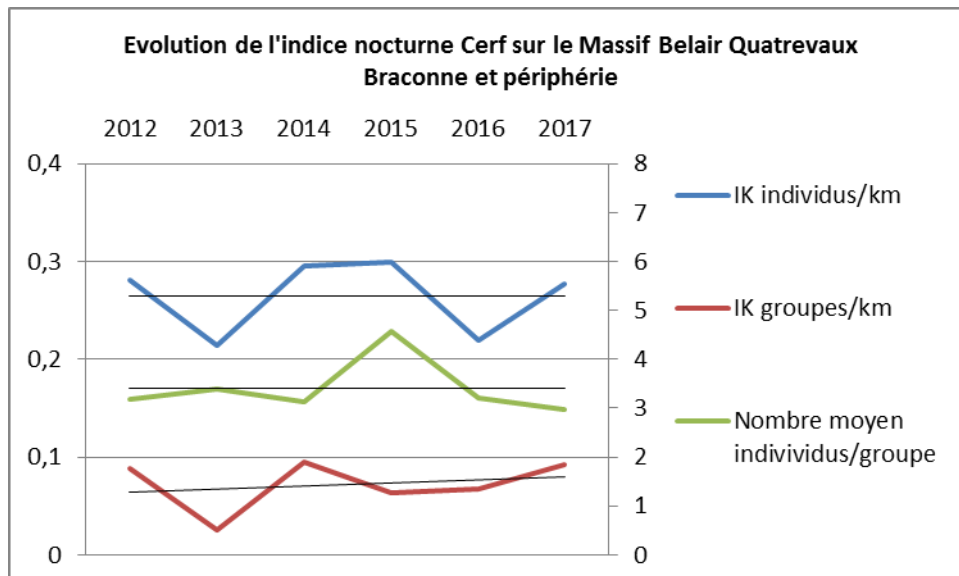
Ce suivi a été effectué de 2012 à 2017 pour les deux premières unités de gestion correspondant aux deux plus importantes populations du département.

En ce qui concerne le suivi des autres unités de gestion (Charroux, Chambon, Brigueuil, Monette), il a été effectué de 2012 à 2015, et il n'a pas été reconduit en 2016.

En 2015, ce suivi a représenté 441 heures réalisées au cours de 76 soirées.

En 2016 le suivi a représenté 272 heures, réalisées au cours de 44 soirées (moyenne 22,7 h par personnel).

En 2017 le suivi a représenté 222 heures, réalisées au cours de 44 soirées (moyenne 20.1 h par personnel).



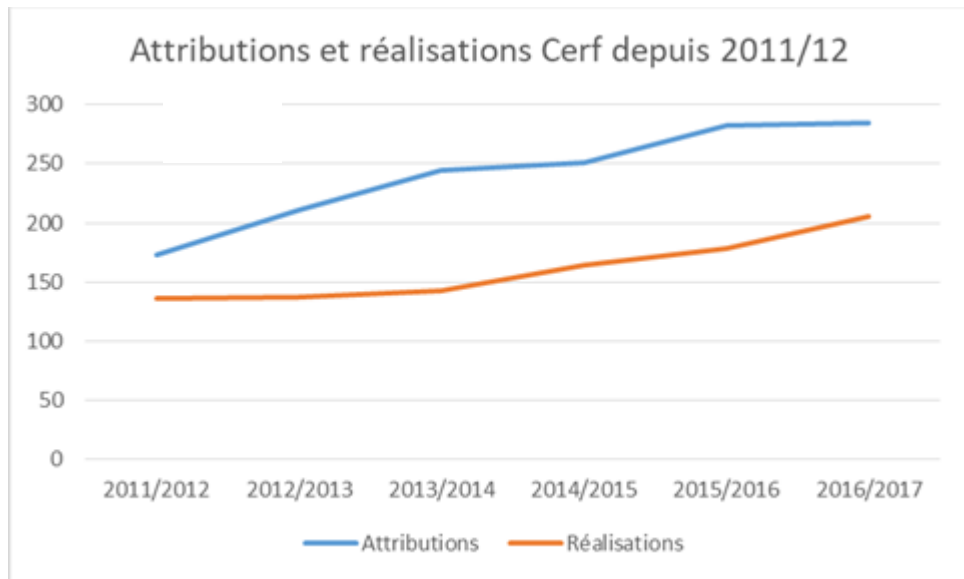
b - bilan des prélèvements cerfs depuis 2011/2012 :

Après la validation du schéma départemental de gestion cynégétique cerf, des unités de gestion locales ont été définies en tenant compte des massifs boisés sur lesquels les noyaux de population étaient concentrés.

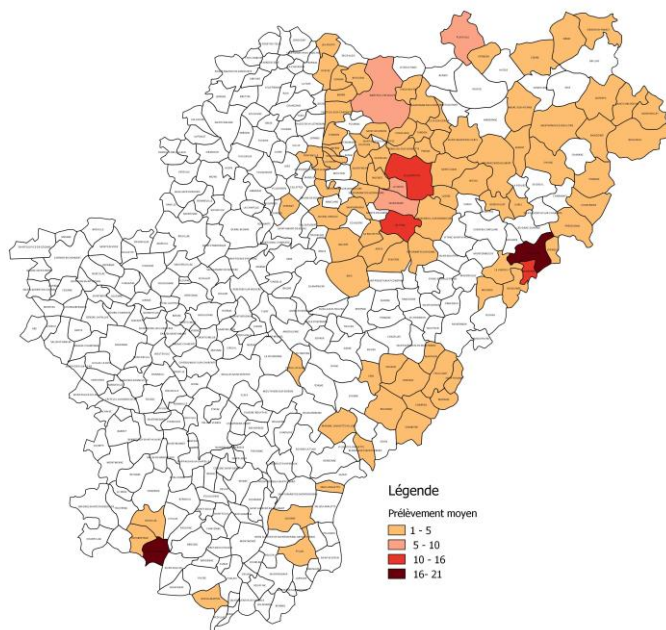
Le nombre d'attributions a augmenté de 84.4 % pour la période (63 % pour la précédente période).

Le taux de réalisation moyen pour les six saisons cynégétiques est stable; il est de 67.3 % au lieu de 66.1 % pour la période précédente.

L'attribution moyenne est de 252 animaux sur la période.  
Le prélèvement moyen est de 169 animaux sur la période.



#### Moyenne des prélèvements de cerf de 2011/2012 à 2016/2017



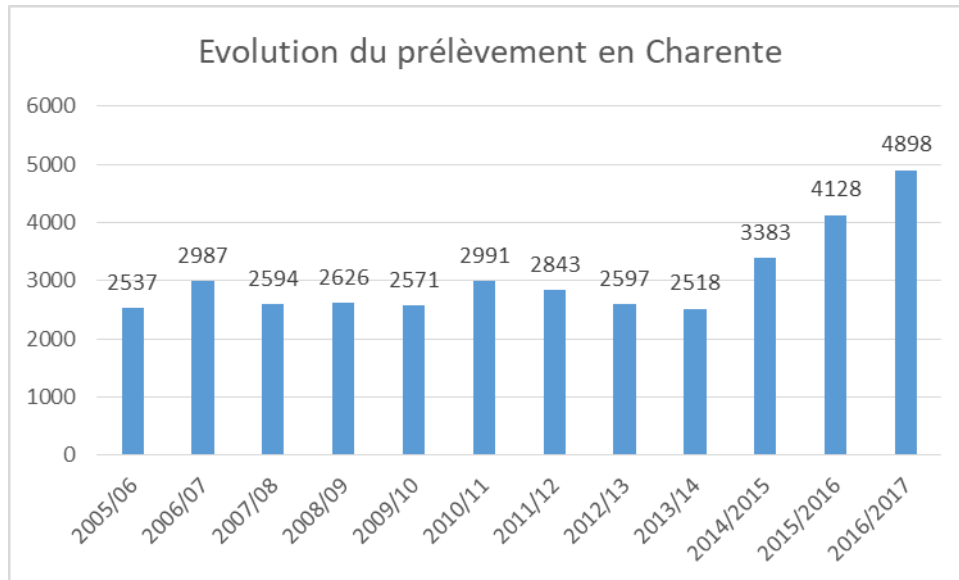
c - bilan des indemnisations cerfs de 2011/2012 à 2016/2017 :

Le cerf arrive en troisième position des espèces de grand gibier qui occasionnent des dégâts agricoles (13 % du montant total des indemnisations). La moyenne du montant des indemnisations pour les cinq années s'élève à 21205 €. Cela représente en moyenne 16,6 % de la surface totale détruite.

- Les cultures les plus touchées par le cerf sont :
- ┆ le maïs grain (6.954 € en moyenne sur les six ans) ;
  - ┆ le tournesol (5.372 € en moyenne sur les six ans) ;
  - ┆ le maïs ensilage (3136 € en moyenne sur les six ans).

#### 4/ Le sanglier

a - bilan des prélèvements sanglier de 2011/2012 à 2016/2017 :



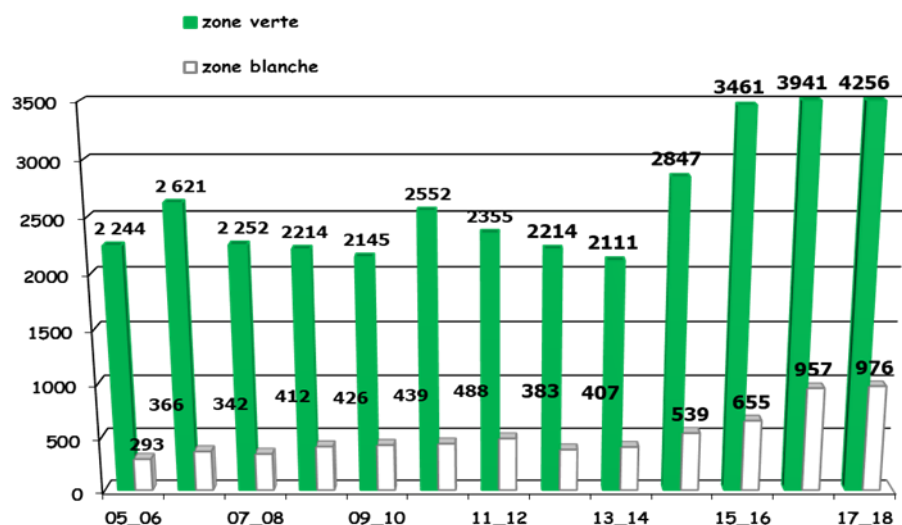
La moyenne des prélèvements départementaux sur les six dernières années (depuis 2011/12) s'élève à 3.395 sangliers (2.718 sangliers pour la période référente du précédent SDGC).

La moyenne des prélèvements depuis la mise en place des schémas locaux de gestion en 2005 s'élève à 3056 sangliers.

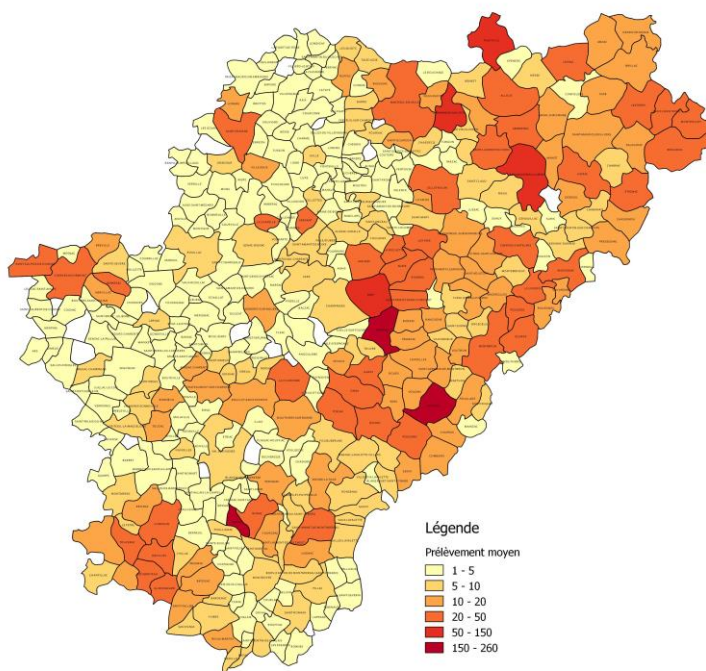
Le département de la Charente connaît depuis trois ans un prélèvement supérieur à la moyenne des 12 ans.

Le pourcentage d'évolution moyen entre les deux périodes référentes est de 19.9%.

Répartition des prélèvements sanglier par zones et par saison de chasse :







**b - bilan des indemnisations sanglier de 2012 à 2018 :**

La moyenne du montant des indemnisations totales pour la durée du schéma départemental de gestion cynégétique 2012-2018 est de 113 599 €.

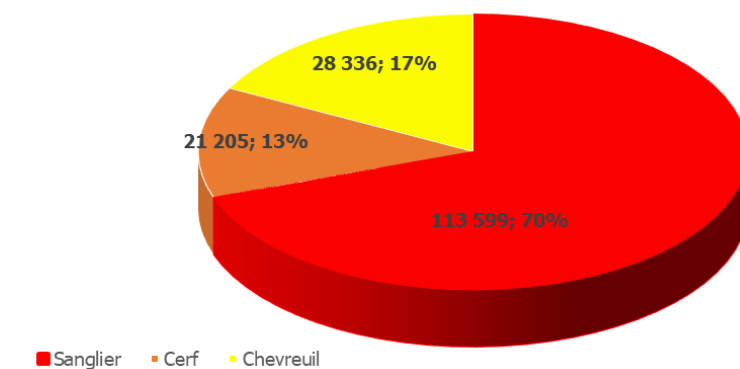
Cette moyenne a été dépassée au cours de deux saisons de chasse :

┆ 2012/2013 avec un montant de 155.215 € ;

┆ 2016/2017 avec un montant de 193 483€.

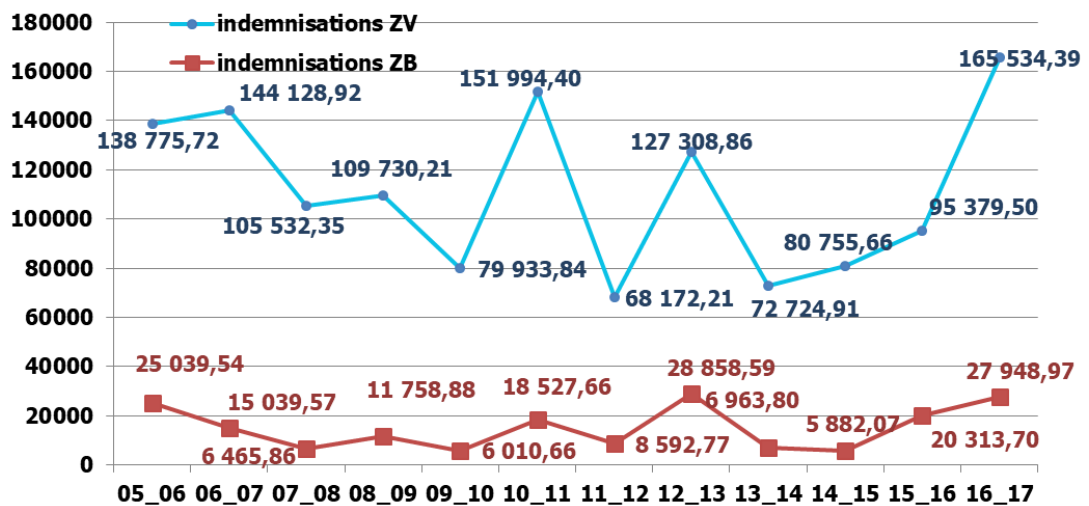
Le montant total toutes espèces des indemnisations pour les six années oscille entre 104204€ € en 2014/2015, et 211435€ en 2016/2017.

Moyenne des montants indemnisés par espèces de grand gibier depuis 2011/2012

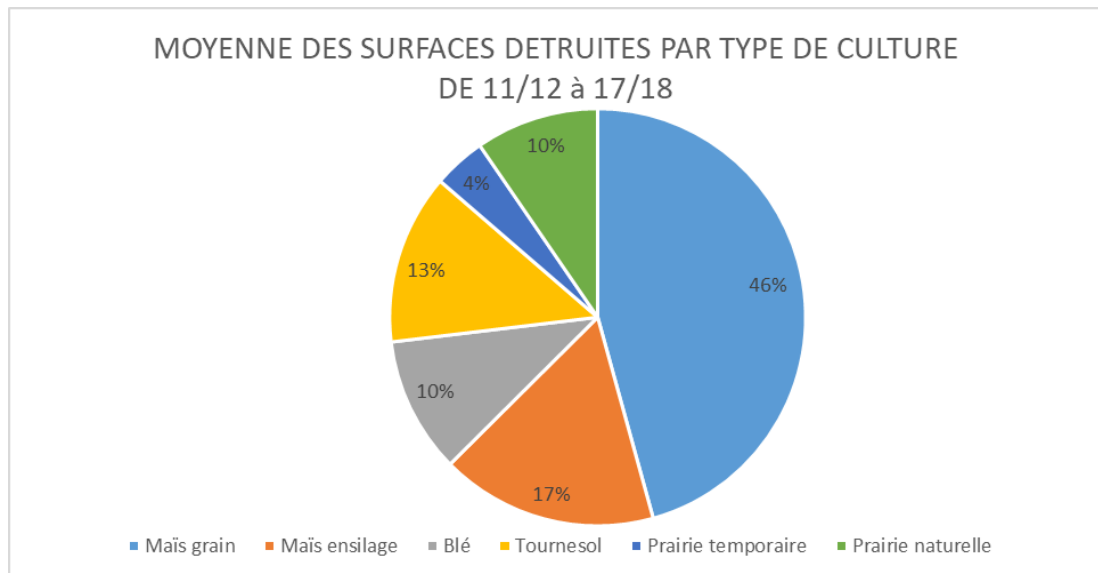


Les indemnités imputées à l'espèce sanglier, pour la période, représentent 70 % du montant des indemnités. La moyenne des indemnités imputées au sanglier pour la période est de 113 599 €.

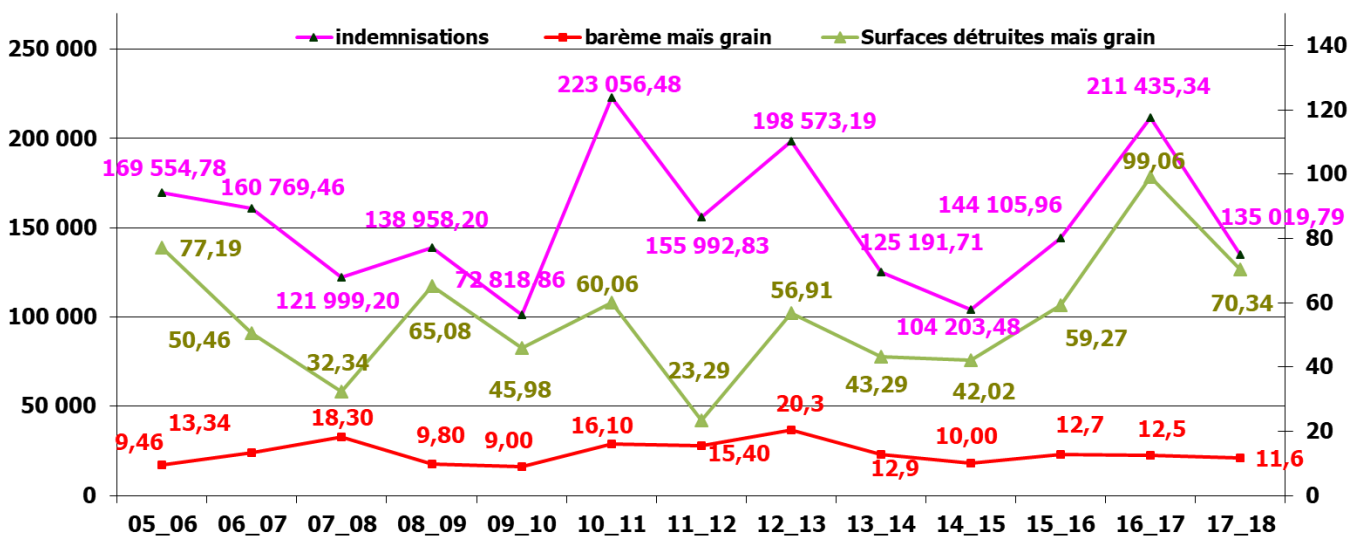
### Evolution des indemnités Sanglier en Zone verte et blanche depuis 2005/06



### MOYENNE DES SURFACES DETRUITES PAR TYPE DE CULTURE DE 11/12 à 17/18



### Evolution des indemnités départementales (toutes espèces de grand gibier confondues) et des surfaces détruites (Maïs grain) en hectares





c - bilan de l'agrainage :

L'agrainage est réglementé dans le cadre du SDGC qui définit les modalités d'autorisation d'agrainage et d'utilisation du goudron de Norvège.

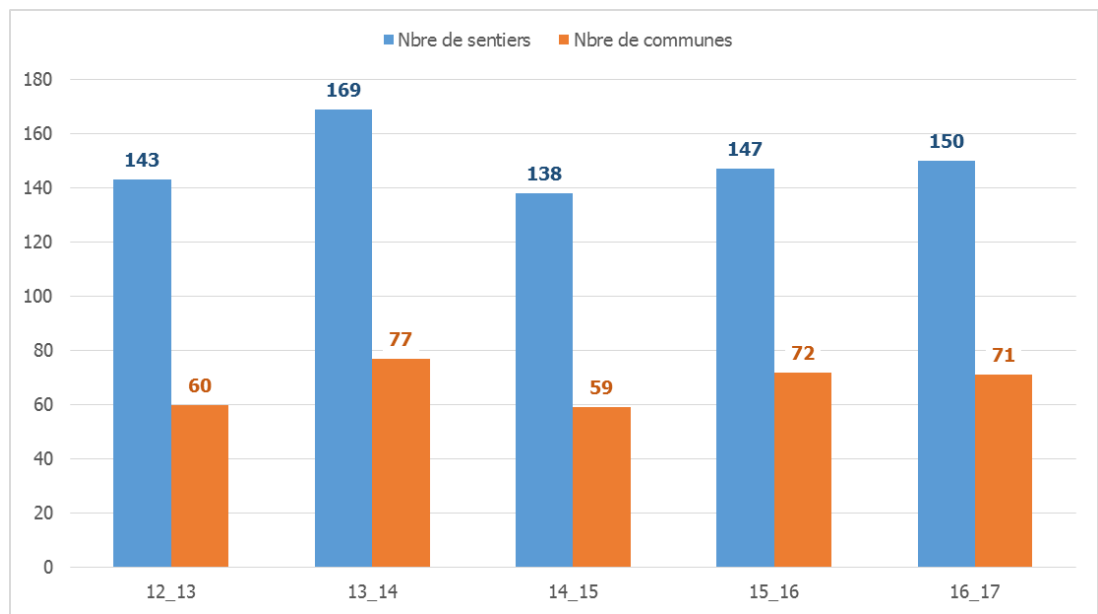
Il précise les zones sur lesquelles l'agrainage de dissuasion est possible (zone verte uniquement) ainsi que la période pendant laquelle l'agrainage est autorisé et les distances minimum aux cultures devant être respectées.

L'agrainage de dissuasion est un moyen de réduire les dégâts aux cultures agricoles en appâtant les animaux (sanglier notamment) avec de la nourriture (maïs) épandue de manière linéaire. Cette méthode permet de réduire les dégâts au moment de la période des semis. C'est la raison pour laquelle l'agrainage est possible à partir du 15 mars jusqu'au 30 septembre.

Chaque demandeur doit fournir annuellement une demande écrite de mise en place ou de renouvellement de sentier, accompagnée d'un fond de carte IGN localisant avec précision l'emplacement du sentier ou des points de goudron.

Chaque demandeur reçoit une validation écrite annuelle du Service Technique de la FDCC qui aura vérifié, au préalable, que l'ensemble des conditions sont respectées.

Depuis 2012/2013, 149 circuits en moyenne sont mis en place sur 68 communes en moyenne.



L'agrainage de dissuasion fait partie des mesures proposées dans le cadre du plan de prévention. Le nombre de territoires demandeurs de sentiers d'agrainage est relativement stable sur la période.

## C / LE SUIVI DES PRELEVEMENTS

L'article L.420-1 du code de l'environnement confère à la chasse un rôle essentiel dans la participation de la chasse et sa contribution à la gestion durable du patrimoine faunique et de ses habitats.

Le principe de prélèvement raisonnable sur les ressources naturelles renouvelables s'impose aux chasseurs pour contribuer à la gestion équilibrée des écosystèmes.

Le suivi des prélèvements effectués sur les espèces chassables est donc une nécessité pour la gestion des espèces gibier.

D'autant plus que parfois, ces prélèvements constituent le seul indicateur permettant d'appréhender l'évolution de la population et sa dynamique.

Les 13.000 chasseurs charentais constituent un réseau de collecte sans précédent, à même de créer une base de données sans précédent.

Sur le plan national, différents outils sont testés afin de constituer ce réseau d'information et cette base de données.

En ce qui concerne le département de la Charente, l'effort s'est porté prioritairement sur le lièvre, considéré comme espèce prioritaire par les chasseurs charentais.

La mise en place des carnets de prélèvement lièvre a été testée depuis 2002 dans la zone de l'Ouest Charente.

A partir de la saison 2007/08, le carnet de prélèvement lièvre a été généralisé sur l'ensemble du département sans caractère obligatoire pour le retour.

L'instauration d'un PMA Bécasse (décret ministériel d'avril 2010 et arrêté ministériel du 31 mai 2011), sur le plan national avec carnet de prélèvement obligatoire est un élément supplémentaire à prendre en compte.

Afin d'éviter la multiplicité des carnets de prélèvement pour le chasseur généraliste, le conseil d'administration de la Fédération des Chasseurs de la Charente a proposé un carnet unique multi espèces.

Ce carnet a été mis en place à l'échelle du département à compter de la saison 2011/12.

Malgré le caractère obligatoire de ce carnet, le taux de retour est très faible et insuffisant pour avoir un taux exploitable significatif.

La méthode d'analyse en temps réel des volets lièvres, testée sur l'Ouest Charente et les plans de gestion donne des résultats intéressants dès lors que les présidents de sociétés de chasse jouent le jeu et sont réactifs (voir chapitre lièvre).

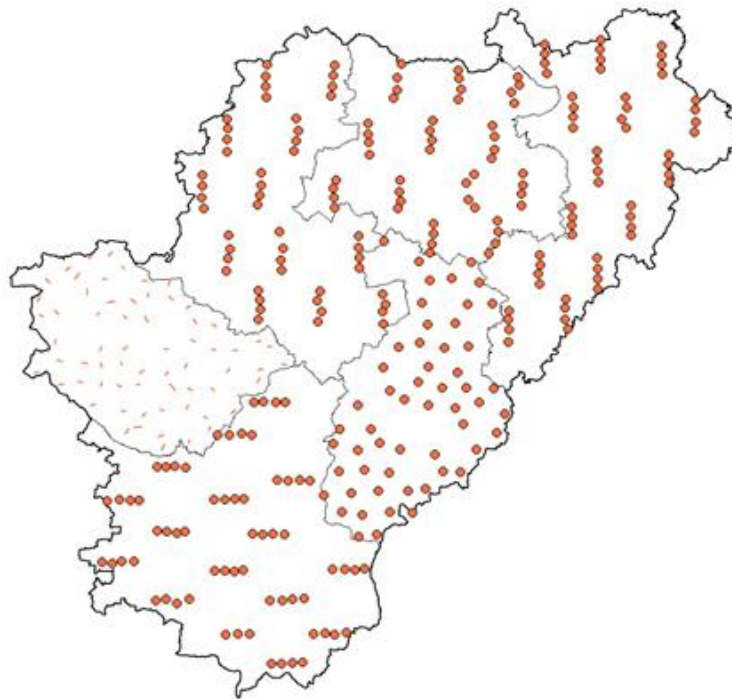
En ce qui concerne les données toutes espèces, une analyse sur un échantillon de chasseurs, telle que pratiquée par les Fédérations Départementales des Chasseurs d'Aquitaine, doit donner satisfaction tout en simplifiant la vie du chasseur.

## **D / LE PETIT GIBIER**

### **1/ Le lièvre**

#### **a - bilan du suivi départemental**

Un suivi des populations par indice nocturne à l'échelle départementale est en place depuis 2008. Pour cela, le département a été divisé en 6 unités de gestion.



Le plan d'échantillonnage est basé sur la mise en place de chapelets de points alignés, dont les centres sont équidistants, avec un espacement propre pour chaque unité.

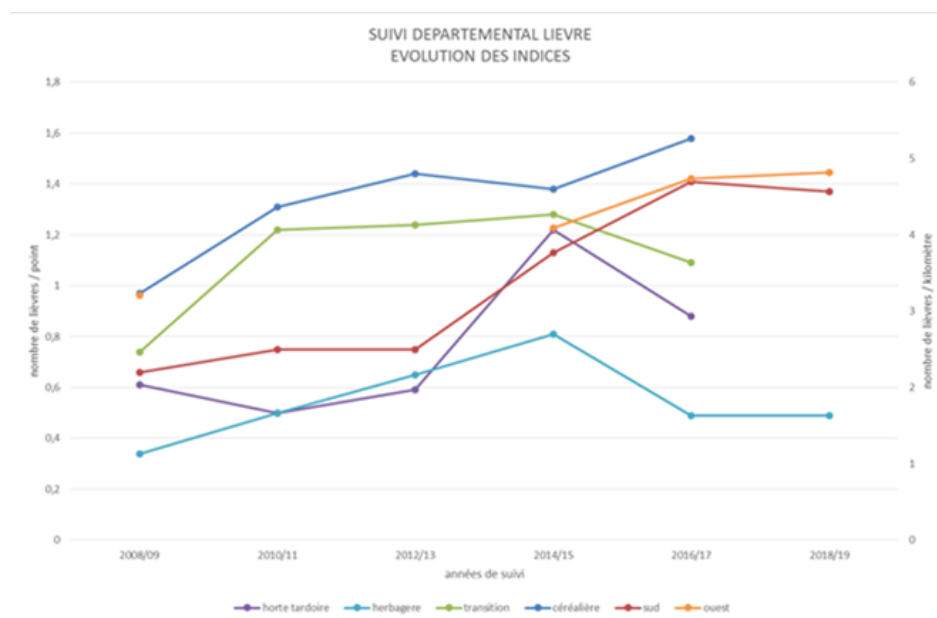
Ainsi, un peu plus de 524.000 ha sont suivis à partir de 340 points avec la méthode des EPP. Sur la partie de l'ouest Charente, de par la spécificité du vignoble cognaçais, le suivi se fait au travers d'un IK routier (80 tronçons).

L'ensemble du suivi représente 69 soirées pour un personnel, soit 242 heures (30 jours équivalent temps plein). Afin d'alléger le système et dans la mesure où ces suivis ne permettent pas de déterminer directement des modalités de gestion de l'espèce, ces opérations sont renouvelées tous les deux ans sur chaque unité de gestion.

Zone	Transition herbagère	Herbagère	Horte et Tardoire	Sud	Ouest	Céréalière	Total
<b>Année N</b>	9 soirées personnel					12 soirées personnel	<b>21 soirées personnel</b>
<b>Année N+1</b>		12 soirées personnel	12 soirées personnel	12 soirées personnel	12 soirées personnel		<b>48 soirées personnel</b>
<b>Total heures</b>	31.5	42	42	42	42	42	<b>241.5</b>

L'objectif du suivi départemental est

- ✦ d'évaluer, dans le temps, la tendance d'évolution des populations de lièvres à l'échelle des différentes unités paysagères. constituant une station d'alerte ;
- ✦ d'évaluer l'impact des mesures de gestion mises en place sur un plan global ;
- ✦ de constituer un indicateur pouvant être mis en corrélation avec d'autres indices (indices cynégétiques).



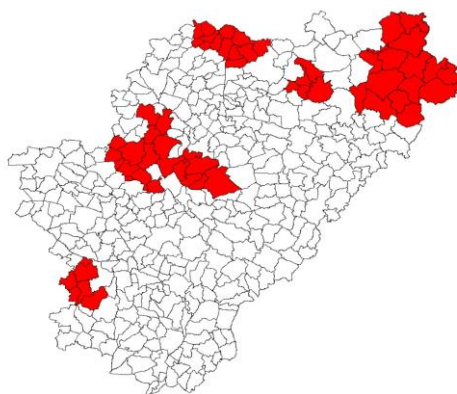
b - bilan du suivi des plans de gestion

Depuis 2002 des plans de gestion locaux se sont mis en place progressivement sur la base du volontariat.

Ils sont au nombre de six aujourd'hui, et concernent 57 communes :

- le Ruffecois, constitué de 13 communes, en place et suivi depuis 2002 .
- la zone Nord-Angoulême, constituée aujourd'hui de 6 communes et mise en place depuis 2007 ;
- le Rouillacais, constitué de 13 communes, en place depuis 2007 (suivi de la population initié en 1997) ;
- les Confins de la Charente-Limousine, constitué de 5 communes, en place depuis 1998 (suivi arrêté en 2012) ;
- le Confolentais, constitué aujourd'hui de 15 communes, en place depuis 2007 ;
- la Vallée du Trèfle, constituée de 5 communes, en place depuis 2007.

Sur ces plans de gestion la Fédération des Chasseurs a mis en place des suivis nocturnes afin d'évaluer l'évolution de la population en fonction des modalités de gestion adoptées. Les résultats doivent permettre de faire évoluer ces modalités.



b-1/ localisation des plans de gestion Lièvre en Charente :

Plan de gestion	Confolentais	Nord Angoulême	Rouillacais	Ruffecois	Vallée du Trèfle	Total
Année N	18 soirées personnel		6 soirées personnel			<b>24 soirées personnel</b>
Année N+1		15 soirées personnel	6 soirées personnel	15 soirées personnel	9 soirées personnel	<b>45 soirées personnel</b>
Total en heures	<b>63</b>	<b>52.5</b>	<b>21</b>	<b>52.5</b>	<b>31.5</b>	<b>220.5</b>

L'ensemble du suivi représente 69 soirées pour un personnel, soit 242 heures (30 jours équivalent temps plein). Afin d'alléger le système et même si ces suivis sont nécessaires aux chasseurs pour déterminer directement des modalités de gestion de l'espèce, ces opérations sont renouvelées tous les deux ans sur chaque unité de gestion.

A noter qu'en 2016 ces opérations n'ont pas été conduites par le Service Technique de la FDC, après décision prise en accord avec le Président, faute de temps et de compatibilité avec les autres missions telles que le permis de chasser à 0 €. (exception pour la zone Nord-Angoulême : voir chapitre formation des observateurs).

Pour les résultats du suivi de chaque plan de gestion : voir document "bilan du suivi lièvre en Charente Avril 2017".

b-2/ la formation des observateurs pour le suivi des plans de gestion locaux :

Si l'on veut réduire le temps consacré aux suivis nocturnes, il convient de privilégier le suivi départemental et le suivi spécifique Rouillacais, duquel dépend une gestion performante des populations de lièvres à partir des ICA à l'échelle des unités paysagères.

Pour cela, il convient également de proposer un système d'amélioration de récolte des carnets de prélèvements (voir chapitre analyse des carnets de prélèvements)

Le suivi des plans de gestion représente 220 h répartis sur deux ans jusqu'en 2015.

	Nombre d'observateurs formés	Nombre d'observateurs habilités sur Nord Angoulême	Nombre d'observateurs habilités sur Ruffécois	Nombre d'observateurs habilités sur Vallée du Trèfle
<b>2015</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>2016</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
<b>2017</b>	<b>23</b>	<b>5</b>	<b>18</b>	<b>0</b>

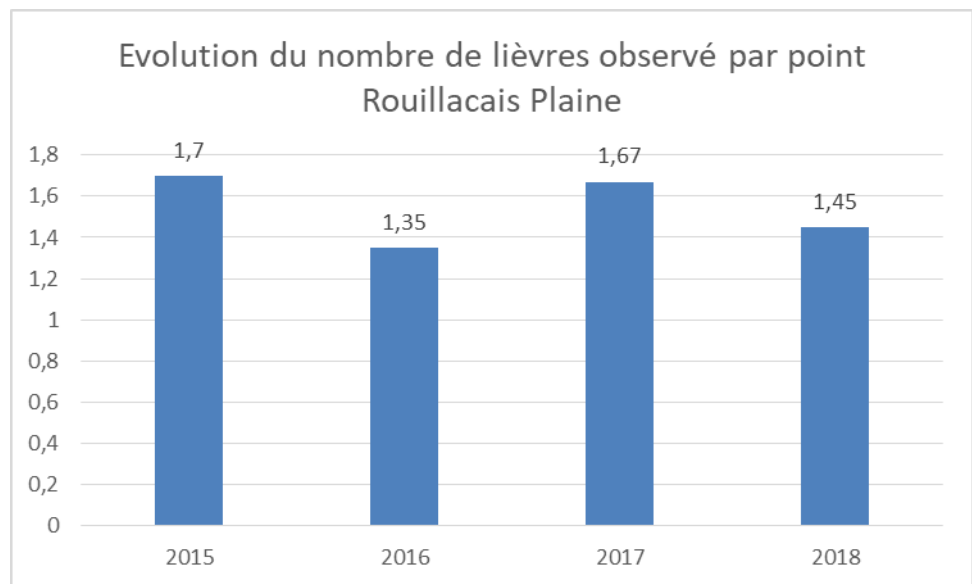
b-3/ les suivis particuliers : le Rouillacais :

Le partenariat mis en place avec l'ONCFS porte sur l'utilisation des Indices Cynégétiques d'Abondance (ICA) comme outil de gestion des populations de lièvres. La volonté de la Fédération des Chasseurs de la Charente est que cet outil puisse être utilisé à l'échelle d'unités de gestion (voir découpage par unité paysagère).

Suite au colloque national lièvre en 2013, un réseau national lièvre a été constitué. La zone du Rouillacais Plaine a été retenue pour la Charente pour intégrer ce réseau national.

Sur cette zone de plus de 15.000 ha (communes de Genac, Gourville, Marcillac-Lanville, Mons, Rouillac, Saint-Cybardeaux et Saint Genis d'Hiersac), plusieurs suivis sont en place:

- ┆ suivi nocturne par EPP ;
- ┆ récolte des cristallins de lièvres (analyse de 84 cristallins en 2015, 45 en 2017) ;
- ┆ suivi des ICA.



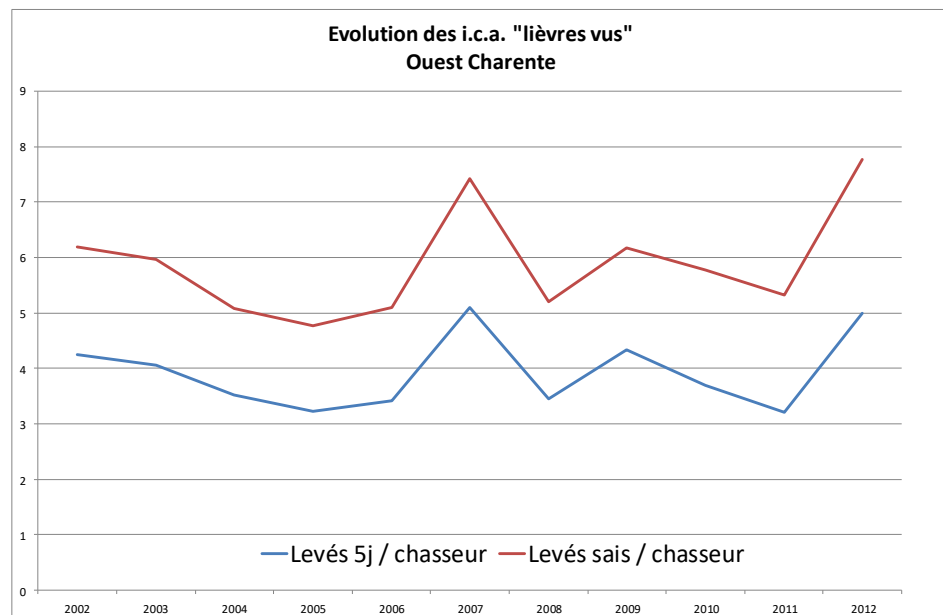
c - bilan du suivi des indices cynégétiques d'abondance (ICA) :

Le suivi de certains indices cynégétiques d'abondance (ICA) à partir des carnets de prélèvement renseignés par les chasseurs donne des indications sur le niveau des populations de lièvres et sur leur évolution dans le temps.

Ils constituent des outils de suivi et de gestion des populations complémentaires des suivis nocturnes.

La mise en place des carnets de prélèvement lièvre a été testée depuis 2002 dans la zone de l'Ouest-Charente et du Rouillacais, et généralisée en 2007/08.

D'après les enseignements du premier SDGC au travers de l'analyse des carnets de prélèvements, notamment dans la zone de l'Ouest-Charente, il apparaît que les informations récoltées à l'issue du premier mois de chasse reflètent parfaitement celles de la saison entière.

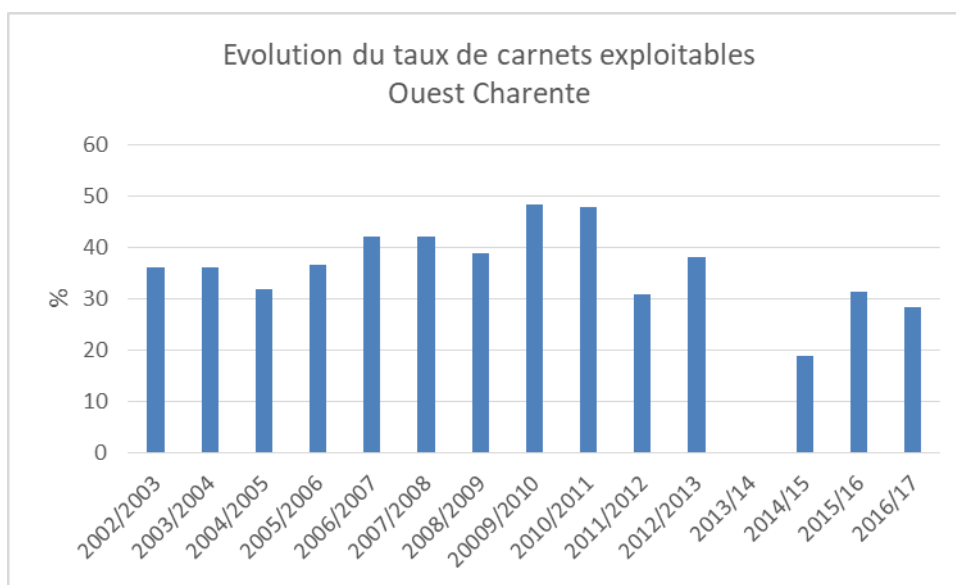


A partir de ce constat, le principe d'une gestion en temps réel est possible par l'estimation de l'abondance de la population de lièvre au moment de la chasse donc en tenant compte du succès de la reproduction.

c-1/ zone Ouest-Charente (Chateaufeuf, Cognac, Jarnac, Segonzac) :

Ce système nécessite un taux de retour et de carnet exploitable significatif, ce qui n'est pas le cas dans le département.

Au niveau de l'Ouest-Charente, le taux de carnets exploitables était passé sous la barre des 30 % depuis 2013.



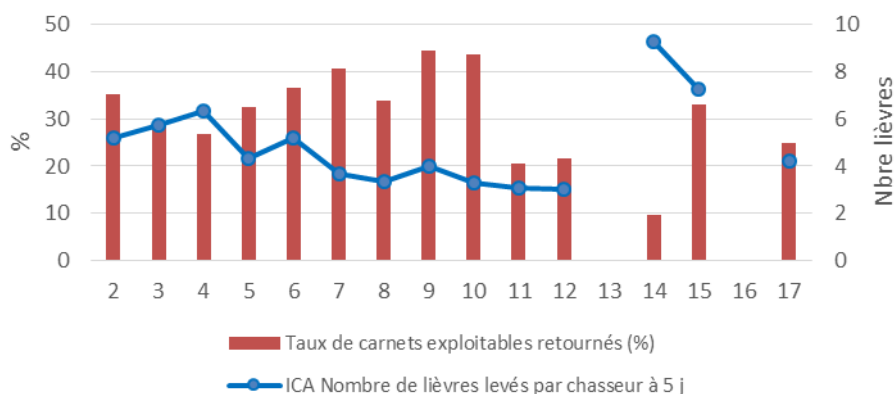
Les réunions organisées en 2015 sur toute la zone viticole ont permis une légère remobilisation des chasseurs, malgré un taux de participation particulièrement mauvais.

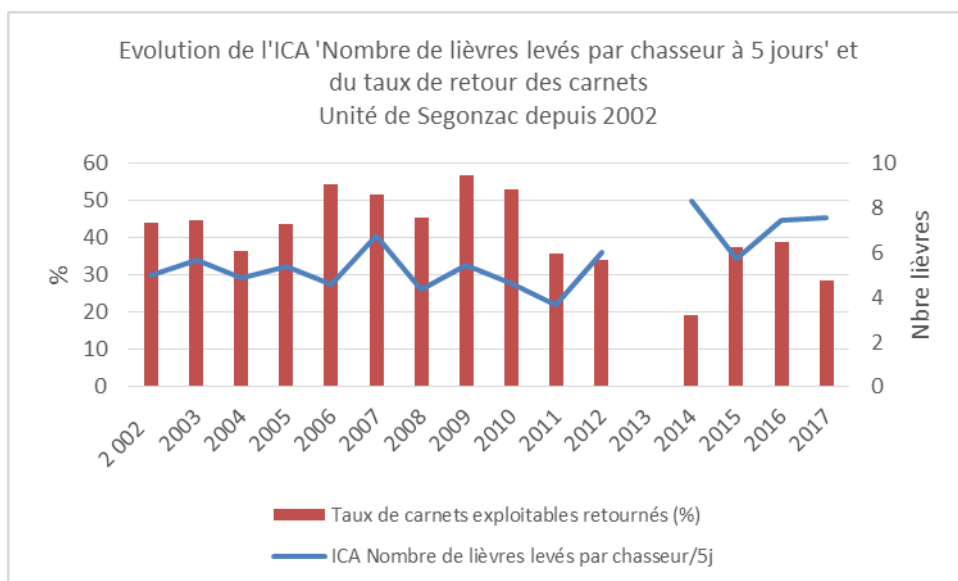
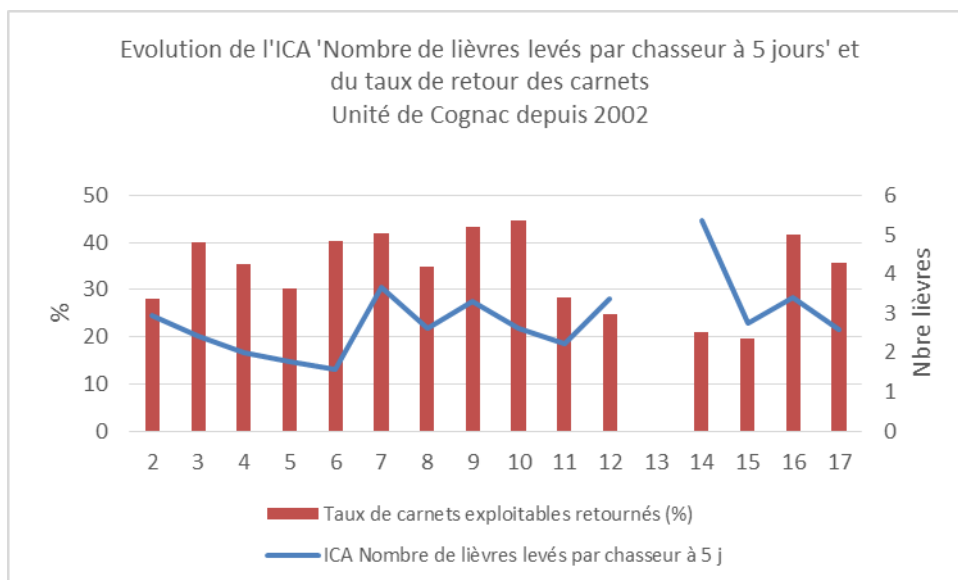
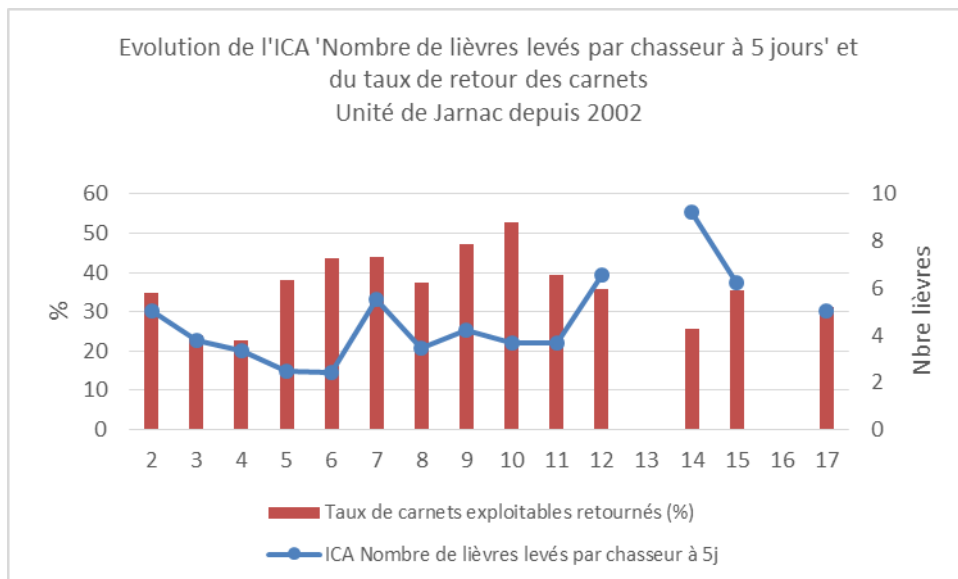
Pour la saison 2014/15 aucun des cinq cantons de l'Ouest ne peut faire l'objet d'une analyse fine (taux de carnets retournés exploitables varient entre 9,5 et 25,5 %). Les valeurs des ICA pour cette année-là sont à prendre avec la plus grande réserve.

Pour la saison 2015/16, seuls les cantons de Chateauneuf (33 %), Jarnac (35,3 %) et Segonzac (37,65 %) peuvent faire l'objet d'une analyse des ICA.

Pour la saison 2016/17 seuls les cantons de Cognac et Segonzac peuvent faire l'objet d'une analyse des ICA

**Evolution de l'ICA 'Nombre de lièvres levés par chasseur à 5 jours' et  
du taux de retour des carnets  
Unité de Chateauneuf depuis 2002**

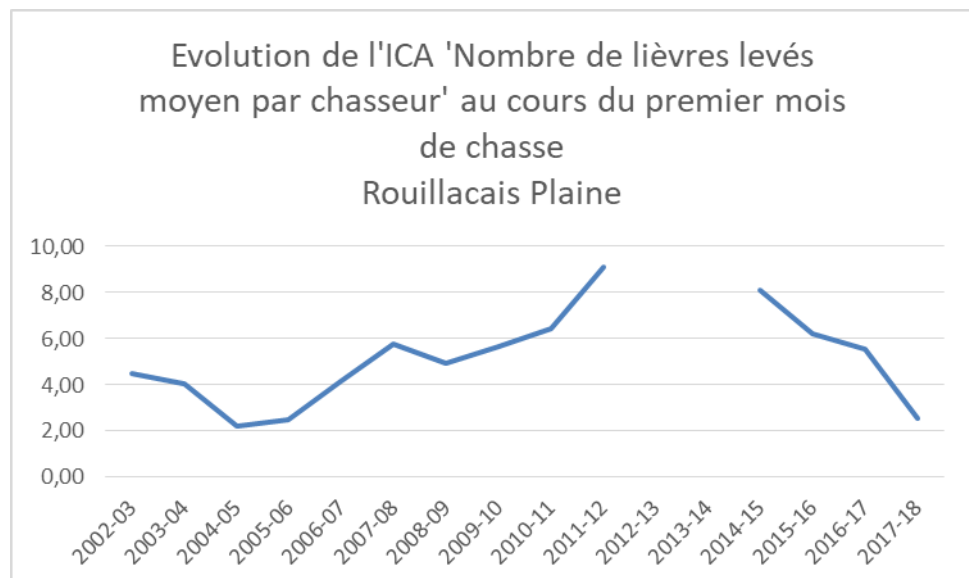
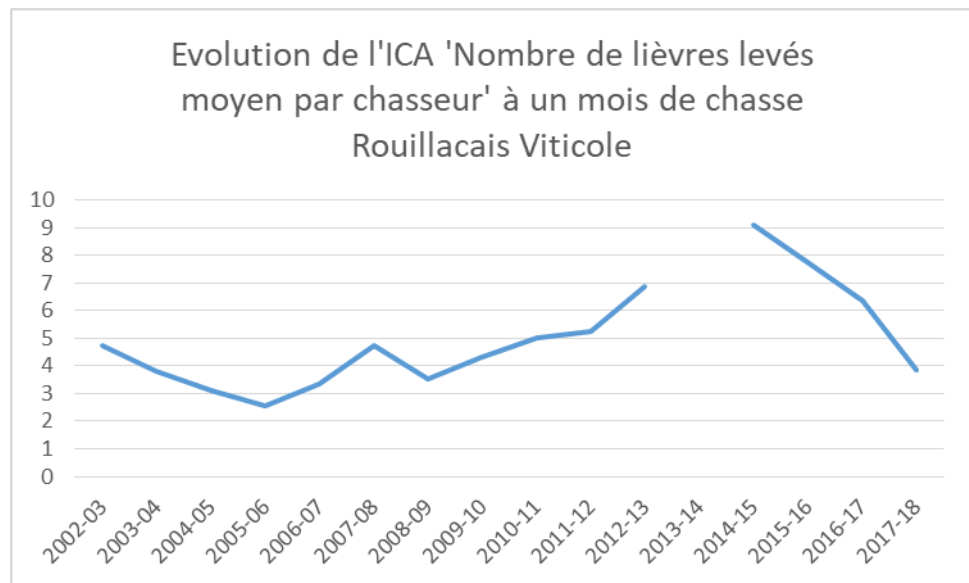
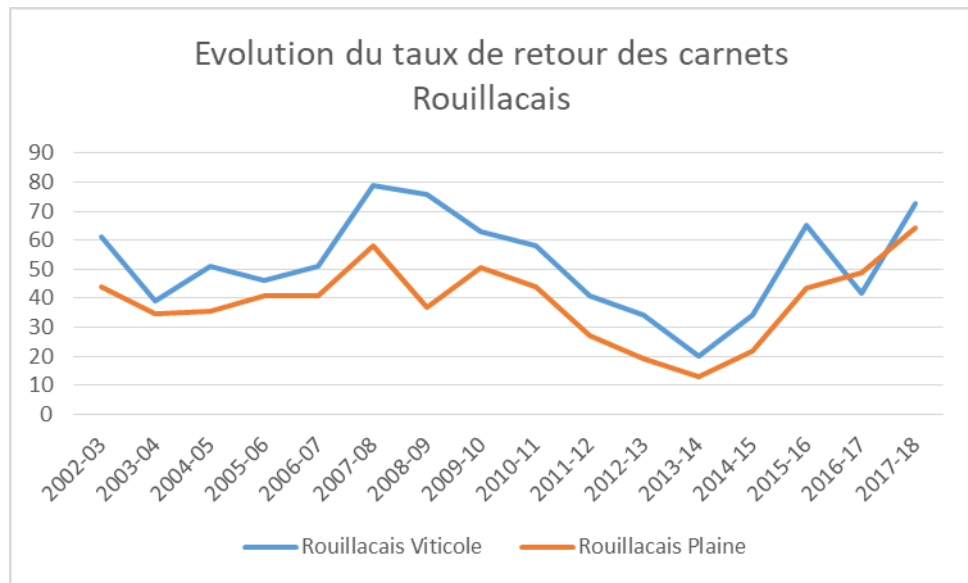






c-2/ zone du Rouillacais) :

La récolte des données issues de la chasse du lièvre est en place depuis 2002 dans le Rouillacais (partie plaine et partie vigne)

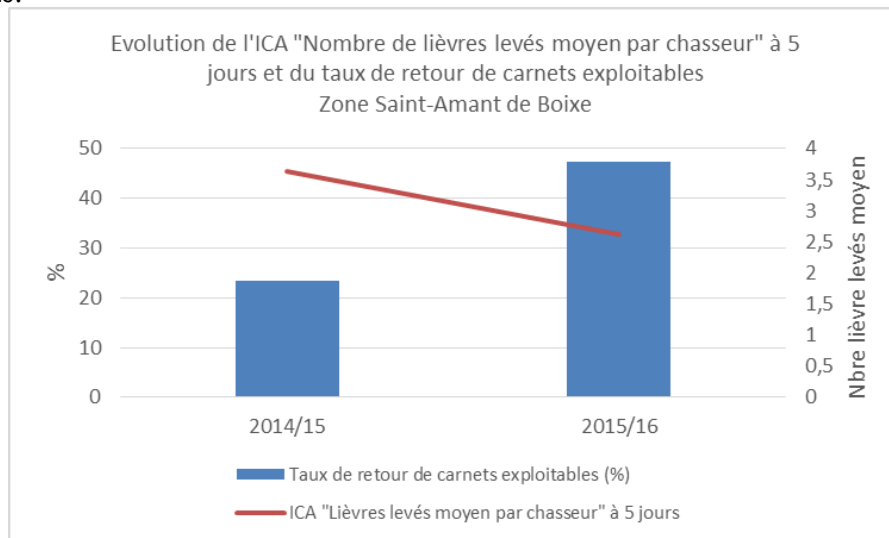


Les années pour lesquelles les données ne figurent pas correspondent à un taux de retour de carnets exploitables inférieur à 30 %.

c-3/ zone de St-Amant-de-Boixe :

Ce secteur est composé d'un groupe de communes pour lesquelles le taux de retour des carnets est intéressant, surtout pour 2015/16.

Il s'agit des communes suivantes : Ambérac, La Chapelle, Vouharte, Montignac, Marsac, Vars Balzac, Anais, Villejoubert, Saint Amant de Boixe Maine de Boixe, Coulgens.



c-4/ enseignements de l'analyse à cinq jours :

Ce système de gestion est certainement le plus performant, le plus souple et celui qui responsabilise le plus les chasseurs localement.

Il repose cependant sur plusieurs principes :

- ✦ avoir un recul de 3 années minimum de résultats exploitables sur l'unité de gestion considérée. C'est le cas pour l'Ouest-Charente et le Rouillacais ;
- ✦ la possibilité d'avoir les résultats de chasse au bout d'un mois à partir d'un volet détachable renvoyé par le chasseur à son président qui effectue la synthèse de son territoire ;
- ✦ cela nécessite une réactivité absolue au niveau du retour de la partie détachable du carnet pour analyse et restitution aux responsables de territoires par la Fédération des Chasseurs dans un délai convenable pour réajuster les modalités de gestion si nécessaire ;
- ✦ la comparaison entre les résultats de l'année N et la courbe de référence permettra de donner les préconisations techniques pour la suite de la saison ;
- ✦ c'est une gestion en temps réel qui prend le mieux en compte la situation de l'espèce en fonction du niveau de la reproduction avant chasse.

Malheureusement, ce système est, pour l'instant et depuis la mise en place du carnet, remis en cause, dans la mesure où le taux de retour des carnets est très insuffisant.

Pour la saison 2015/16, ce sont 2.045 volets détachables lièvres qui ont été retournés à la Fédération des Chasseurs.

Le taux de retour départemental oscille entre 15 et 20 % depuis la mise en place de ce carnet de prélèvement.

En dehors de la zone de l'Ouest-Charente, de la zone du Rouillacais et de la zone de Saint-Amant-de-Boixe, toute analyse et synthèse est inutile à partir des carnets et autres volets détachables.

## c-5/ conclusions, propositions :

### Suivi nocturne des populations :

- maintien du suivi départemental réalisé par le Service Technique de la FDCC tous les deux ans représentant un total horaire de 242 heures.
- arrêt de la réalisation du suivi nocturne des six plans de gestion en place par le Service Technique de la FDCC. Prise en charge par les chasseurs localement avec un encadrement minimum de la FDCC.
- cas particulier du plan de gestion du Confolentais : arrêt du suivi spécifique et utilisation du suivi départemental de l'unité paysagère pour redéfinir les modalités de gestion.

### Mesures de gestion :

- mise en correspondance des unités de gestion grand gibier avec les unités de suivi lièvre.
- zonage du département suivant intérêt de l'espèce et niveau des populations.
- système à deux vitesses :
  - zone Est du département : prélèvement basé sur le résultat du suivi de l'unité de gestion dans le cadre du suivi départemental ;
  - zone céréalière et viticole : plan de gestion basé sur l'analyse des carnets à 5 jours et modulation du prélèvement en fonction de l'ICA.
- définition de chaque unité de gestion sur l'un ou l'autre système de gestion.

### Carnet de prélèvement toutes espèces :

- suppression du carnet et conservation uniquement du volet lièvre à cinq jours.
- analyse statistique (sondage, saisie en ligne), protocole à définir avec la FRC Nouvelle Aquitaine pour certaines espèces : migrateurs terrestres (palombe, tourterelles, caille, grives), anatidés, corvidés, renard et mustélidés, lapin de garenne) ;
- réactivité quant au volet de retour et à l'analyse du carnet à 5 jours (rôle des présidents, saisie en ligne..).

## **2/ Les autres espèces de petit gibier et les projets associatifs petit gibier**

Un projet associatif destiné à améliorer la situation du petit gibier (perdrix rouge et grise, faisán, colvert, lapin de garenne) a été mis en place pour la période 2010-2015.

Il a été prolongé par un deuxième projet associatif petit gibier 2015-2020.

L'objectif de ces projets est de permettre aux territoires de chasse d'améliorer la situation du petit gibier sur leur territoire en agissant sur trois leviers :

- † un travail sur l'origine des oiseaux et sur la pureté totale ou relative des souches utilisées qui peut augmenter le taux de survie des oiseaux ainsi que leur capacité à se reproduire le printemps suivant ;
- † une amélioration des techniques de lâchers qui doit conduire à une meilleure adaptation des oiseaux sur le territoire et à un comportement plus naturel des oiseaux lâchés ;
- † une pression de piégeage et de régulation des espèces nuisibles pour limiter l'impact de la prédation sur les oiseaux lâchés.

Une action sur l'habitat peut permettre d'améliorer la capacité d'accueil et de maintien de ces espèces sur le territoire.

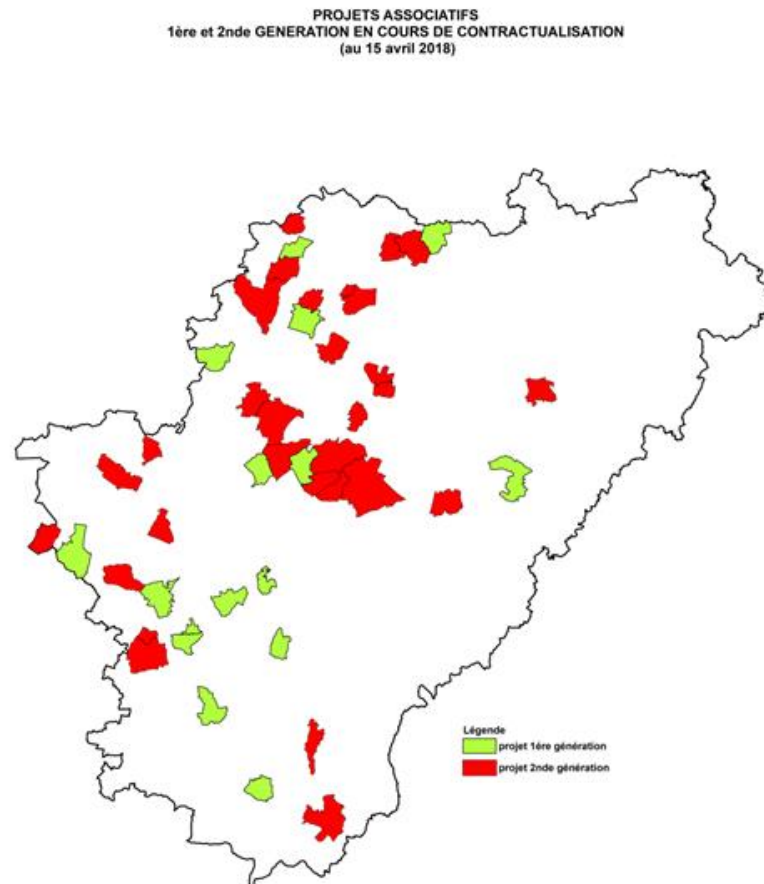
### a - bilan du projet associatif n° 1 / période 2010-2015 :

Ce sont 79 territoires qui ont souscrit un projet associatif dans cette période.

Ils se décomposent ainsi :

- † 2 projets lapin de garenne,
- † 12 projets colvert,
- † 65 projets perdrix et/ou faisán :
  - 46 perdrix royales,
  - 7 perdrix rouges,
  - 10 perdrix grises,
  - 12 faisáns.

- b - bilan du projet associatif n° 2 / période 2015-2020 :  
30 territoires ont souscrit à ce jour un projet associatif n°2.  
Il s'agit essentiellement de projets perdrix et faisans (1 lapin et 1 colvert).



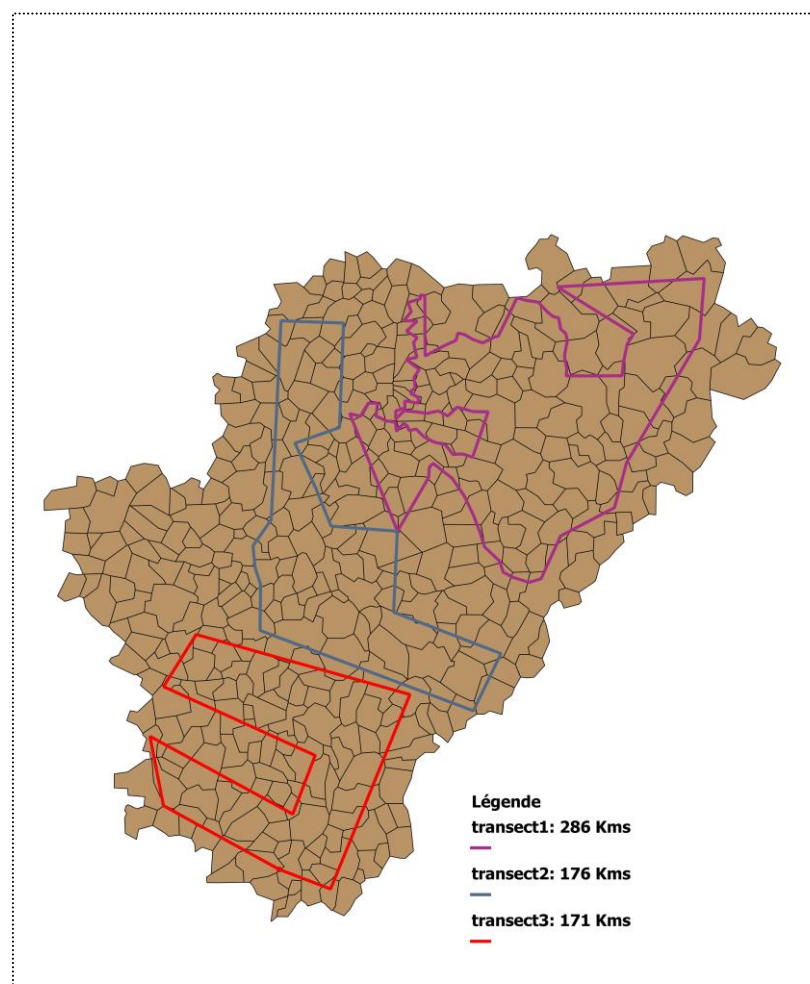
- c - bilan Perdrix Royale :
- Les repeuplements sont effectués en pouillards de perdrix royales sur les territoires en projet associatif :
- ┆ 2011 : 2.220 pouillards de Royales sur 30 territoires ;
  - ┆ 2012 : 2.600 pouillards de Royales sur 38 territoires ;
  - ┆ 2013 : 2.583 pouillards de Royales sur 40 territoires ;
  - ┆ 2014 : 2.679 pouillards de Royales sur 35 territoires ;
  - ┆ 2015 : 2.585 pouillards de Royales sur 39 territoires ;
  - ┆ 2016 : 1.920 pouillards de Royales sur 31 territoires.
  - ┆ 2017 : 1.780 pouillards de Royales sur 30 territoires

**1/ Le pigeon ramier**

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente a participé activement au suivi de la migration et de l'hivernage par l'intermédiaire du GIFS. Le réseau départemental constitué par la Fédération à partir de chasseurs de palombes a fonctionné jusqu'en 2010.

Il a permis de dresser un état de l'hivernage du pigeon ramier dans le département de la Charente.

Depuis 2012, le protocole a été modifié et les opérations se font par avion en parcourant trois transects en décembre et janvier de chaque période hivernale.



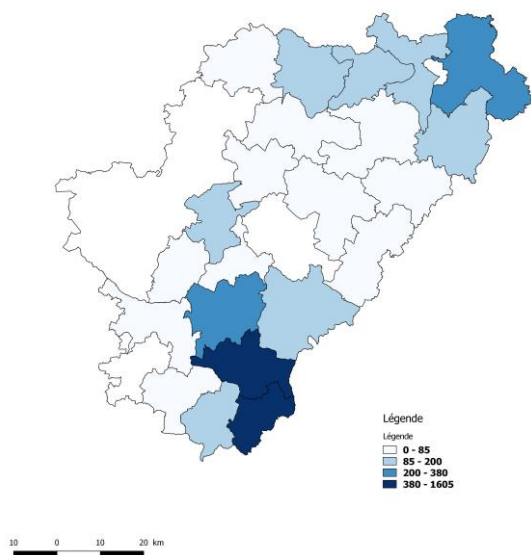
Il apparaît que cet hivernage est fluctuant selon les conditions climatiques et la capacité alimentaire disponible pour l'espèce.

A l'inverse des départements du Sud-Ouest qui connaissent une certaine fidélité des oiseaux par rapport aux zones d'hivernages, la Charente ne respecte aucune règle précise en la matière.

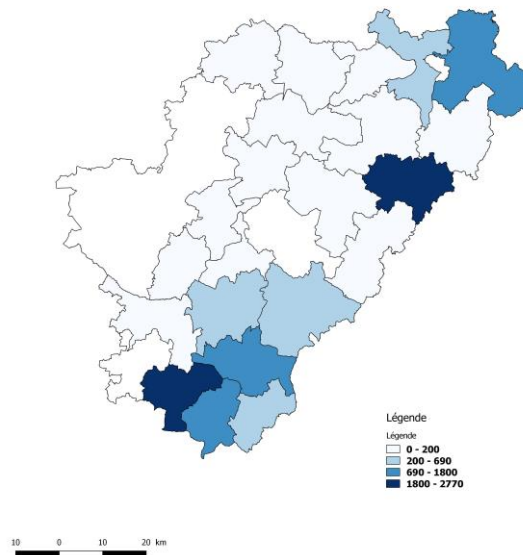
L'absence de zone de quiétude dans les dortoirs potentiels du département peut expliquer l'absence de fréquentation régulière au cours de l'hiver dans ces mêmes dortoirs.

La disponibilité alimentaire influe directement sur le stationnement hivernal des oiseaux. La réglementation relative à la Directive Nitrates diminue considérablement la disponibilité alimentaire (mulching des pailles de maïs) et l'hivernage des palombes semble s'en ressentir depuis la généralisation de ces techniques.

HIVERNAGE PALOMBES 2017 - 2018  
 RESULTATS POUR DECEMBRE 2017  
 (5625 contacts)



HIVERNAGE PALOMBES 2017 - 2018  
 RESULTATS POUR JANVIER 2018  
 (12515 contacts)



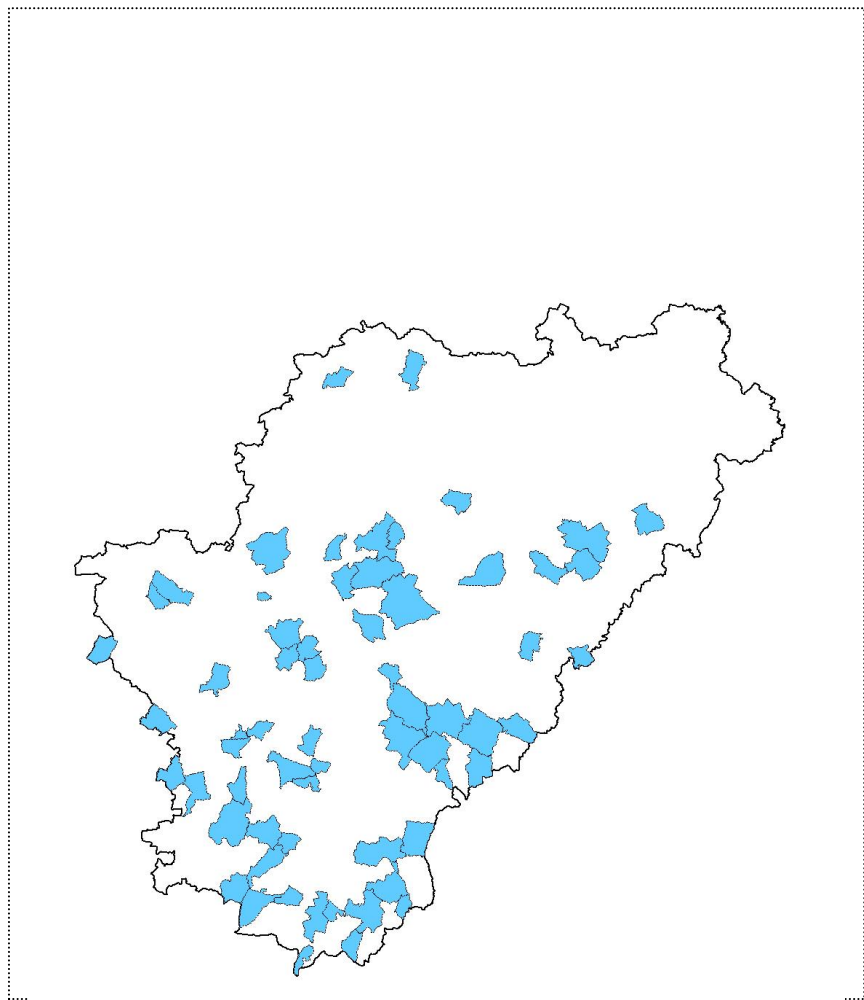
Exemple de résultats obtenus lors d'une opération de comptage aérien

Hivernage	Nombre de palombes Décembre	Nombre de palombes Janvier
2012-2013	25827	44488
2013-2014	6842	45510
2014-2015	/	/
2015-2016	/	5600
2016-2017	16700	26535
2017-2018	5625	12515

La réalisation des comptages par avion a été mise en place face à la difficulté de maintenir un réseau d'observateurs bénévoles capable de couvrir l'ensemble du département. Cette méthode permet une utilisation minimum de personnels et un temps de réalisation limité (moins de cinq heures) tout en ayant une couverture départementale c'est-à-dire une image plus réelle de la situation.

En 2013 les données relatives à la présence de palombières en Charente ont été remises à jour.

98 palombières ont été recensées principalement sur la moitié Sud du département.



## **F / LES ESPECES POUVANT ETRE CLASSEES NUISIBLES**

Le pPréfet fixe annuellement une liste pour le département d'espèces nuisibles à partir d'une liste nationale, la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage et la Fédération des Chasseurs étant préalablement consultées (article R.427-7 du code de l'environnement). Ce classement intervient en fonction de la situation locale, et pour l'un des motifs ci-après :

- dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique ;
- pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles ;
- pour assurer la protection de la faune et de la flore.

Plusieurs arrêtés départementaux ont été attaqués ces dernières années. Pour éviter certaines dérives, le Conseil d'Etat (décisions n°170542 et 116806) a fixé un certain nombre de critères qui permettent aux préfets de respecter les textes (Lang, 2009) :

- l'espèce est répandue de façon significative dans le département et, compte tenu des caractéristiques géographiques, économiques et humaines de celui-ci, la présence de l'espèce est susceptible de porter atteinte aux intérêts protégés par les dispositions prévues ou lorsqu'il est établi qu'elle est à l'origine d'atteintes significatives à ces intérêts.
- les espèces causent des dommages importants aux activités agricoles.
- en l'absence d'études scientifiques, les réponses faites par les maires, les gardes chasse, les adjudicataires de chasse et les piégeurs constituent un indicateur suffisant pour mesurer l'importance des populations d'animaux en cause dans le département.

- les conditions requises pour classer ces espèces comme nuisibles étant remplies, le préfet n'avait pas à rechercher si l'intérêt qui s'attache à leur préservation est supérieur à celui que présente leur destruction.

La Fédération des chasseurs mène deux enquêtes afin de répondre à ces critères :

- une enquête sur les prélèvements et cartographie ;
- une enquête sur les dégâts commis aux activités agricoles ainsi qu'aux biens des particuliers, causés par les espèces pouvant être classées nuisibles dans le département.

### **1/ l'enquête sur les prélèvements**

Depuis 1990, une enquête sur les prélèvements est menée sur l'ensemble des territoires adhérents à la Fédération des chasseurs de la Charente.

Ce suivi permet :

- d'évaluer l'évolution des populations des espèces concernées ;
- d'estimer la répartition des espèces sur le département.

Cette enquête porte sur l'ensemble des prélèvements effectués : destruction à tir, piégeage, déterrage,... Elle se superpose aux différents comptes-rendus obligatoires retournés à l'Administration départementale.

### **2/ l'enquête sur les dégâts commis par les espèces pouvant être classées nuisibles**

Une enquête sur les dégâts commis aux activités agricoles ainsi qu'aux biens des particuliers, causés par les espèces pouvant être classées nuisibles dans le département est menée depuis 1995. Cette enquête s'est déroulée de différentes formes ces dernières années :

- de 1996 à 2005, une enquête dégâts, basée sur un réseau d'enquêteurs, sur un échantillon de communes (échantillon formé de 20 % des 405 communes du département) ;
- une enquête simplifiée depuis 2006.

### **3/ mesurer les caractéristiques géographiques, économiques et humaines du département**

La présence d'une espèce est susceptible de porter atteinte aux intérêts agricoles, piscicoles et forestiers selon les caractéristiques géographiques, économiques et humaines du département (Conseil d'Etat).

**Exemple d'éléments fournis par la Fédération des Chasseurs (sur la base des enquêtes précitées) au Préfet pour justifier le classement nuisible du renard :**

**Renard *Vulpes vulpes***

<b>Intérêts protégés possibles</b>	<b>Cocher</b>	<b>Préciser en quelques mots les dommages</b>
Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique	✓	Présence de gale sarcoptique et de tuberculose bovine
Pour assurer la protection de la flore et de la faune	✓	Prédation sur petite faune sédentaire de plaine
Pour prévenir les dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles		
Pour prévenir les dommages importants à d'autres formes de propriété	✓	Dégâts importants sur les élevages avicoles « personnels »

Préciser ci-après les conditions qui justifient la proposition (lire attentivement § II 2 de la circulaire)

#### **1) Atteintes significatives aux intérêts protégés :**

Oui		Non	✓
-----	--	-----	---



Si « Oui » coché, compléter ce qui suit, si « Non » coché, passer au § 2 :

1.1 - Nombre de plaintes vérifiées attestant des atteintes significatives par l'espèce: /...../

2.2 - Témoignages circonstanciés attestant des atteintes significatives :

.....  
 .....

## 2) Atteintes ne pouvant être qualifiées de significatives

Les deux conditions suivantes doivent être respectées :

### 2.1 - Espèce répandue de façon significative sur le territoire proposé :

Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input checked="" type="checkbox"/>
-----	--------------------------	-----	-------------------------------------

A partir de l'examen des documents suivants :	Cocher
Atlas de présence montrant que l'espèce est commune dans le territoire proposé	✓
Étude/enquête de suivi de l'espèce sur le territoire permettant de disposer d'indicateurs d'abondance de l'espèce	✓
Indicateurs indirects de présence significative : nombre de déclarations de dégâts faites par les particuliers, les agriculteurs, etc., tableau de piégeage des années précédentes, autres (à préciser) :	✓
..... Autres indicateurs (à préciser) :	
..... .....	

### 2.2 - Caractéristiques géographiques, économiques et humaines du territoire montrant que l'espèce est susceptible de porter atteinte aux intérêts protégés

Au moins une des caractéristiques doit montrer que l'espèce peut porter atteinte	Cocher/compléter
Présence (et nombre) d'agriculteurs (ou autres propriétaires) ayant des animaux de basse cour (volailles, lapins, pigeons)	✓ - 1031 exploit.
Présence (et nombre) d'éleveurs de petit gibier sur le territoire	✓ - 98
Actions de gestion du petit gibier sur le territoire prévues dans le schéma départemental de gestion cynégétique	✓ - 117 territ.
Autres (à préciser) :	
..... .....	

Informations complémentaires : toutes les précisions chiffrées et tout autre renseignement témoignant de la pertinence des informations portées ci-dessus pourront être décrites librement au dos de ce formulaire.

Sont ainsi développés les arguments techniques suivants:

- ┆ abondance de l'espèce au niveau du département
  - présence avérée
  - évolution de l'IKA
  - zone d'habitat de l'espèce
- ┆ données de mortalité de l'espèce
- ┆ évaluation des dégâts et nuisances dues à l'espèce
- ┆ zone de vulnérabilité
- ┆ zone à présence de dégâts
- ┆ zones de gestion cynégétique au petit gibier définies par le SDGC
- ┆ dommages recensés aux particuliers
- ┆ dommages recensés aux exploitants
- ┆ déclarations de dégâts.

**Exemple: Données de mortalité du renard dans le département**

Nombre d'animaux morts de l'espèce	Période n°1 07/2011 – 06/2012	Période n°2 07/2012 – 06/2013	Période n°3 07/2013 – 06/2014
Chasse	<b>1690 (1)</b>	<b>1583 (1)</b>	<b>315 (1)</b>
Destruction par les particuliers et les piégeurs agréés	<b>1493</b>	<b>1393</b>	<b>749</b>
Destruction par les louvetiers	<b>375</b>	<b>68</b>	<b>169</b>
Nombre de louvetiers en activité sur la période	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
Destruction par les agents listés à l'art. R427-21 C.E.	<b>105 (1)</b>	<b>112 (1)</b>	<b>28 (1)</b>
Nombre de piégeurs en activité sur la période	<b>208</b>	<b>208</b>	<b>208</b>
Espèce classée nuisible sur la période	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>

(1) **Données issues de l'enquête sur les prélèvements menée par la F.D.C. 16 – taux de retour de l'enquête : période 1 : 32% - période 2 : 36% - période 3 : 10%**

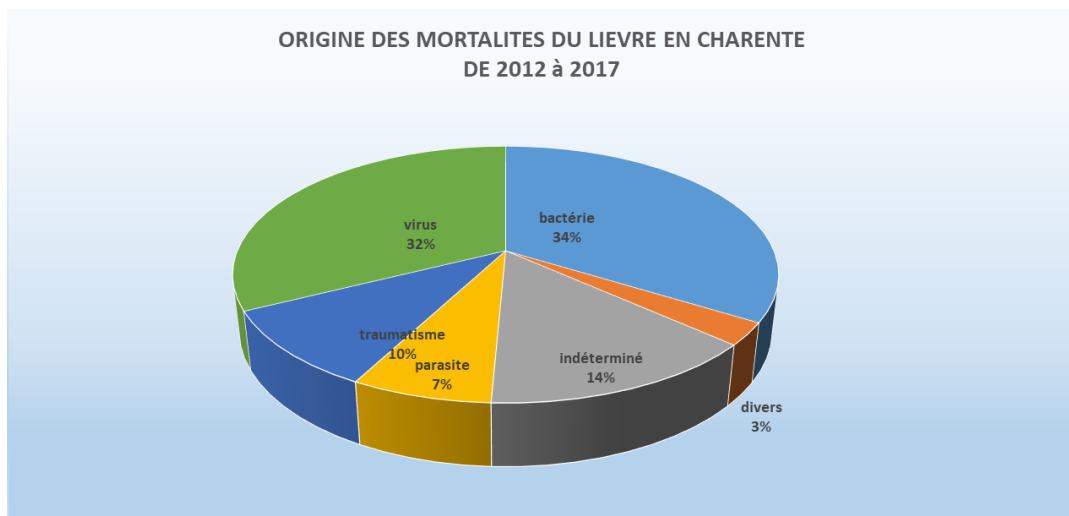
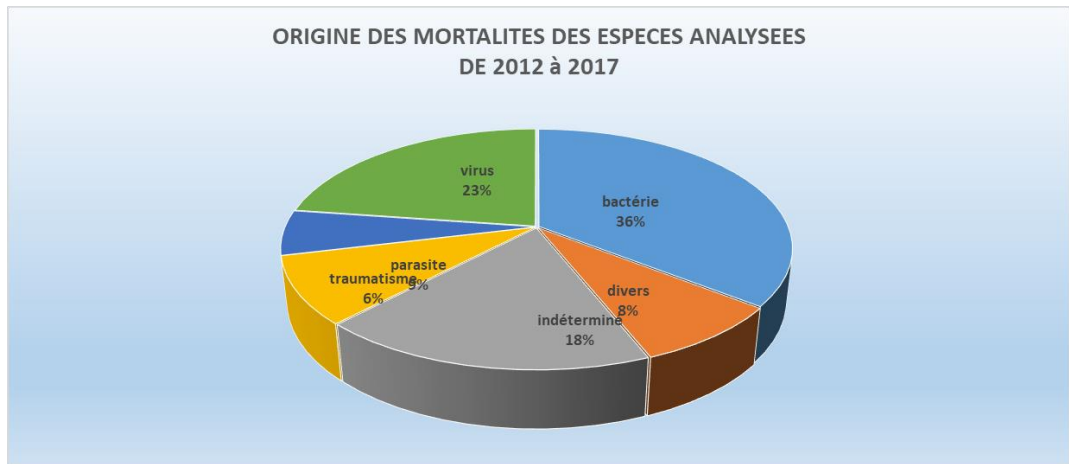
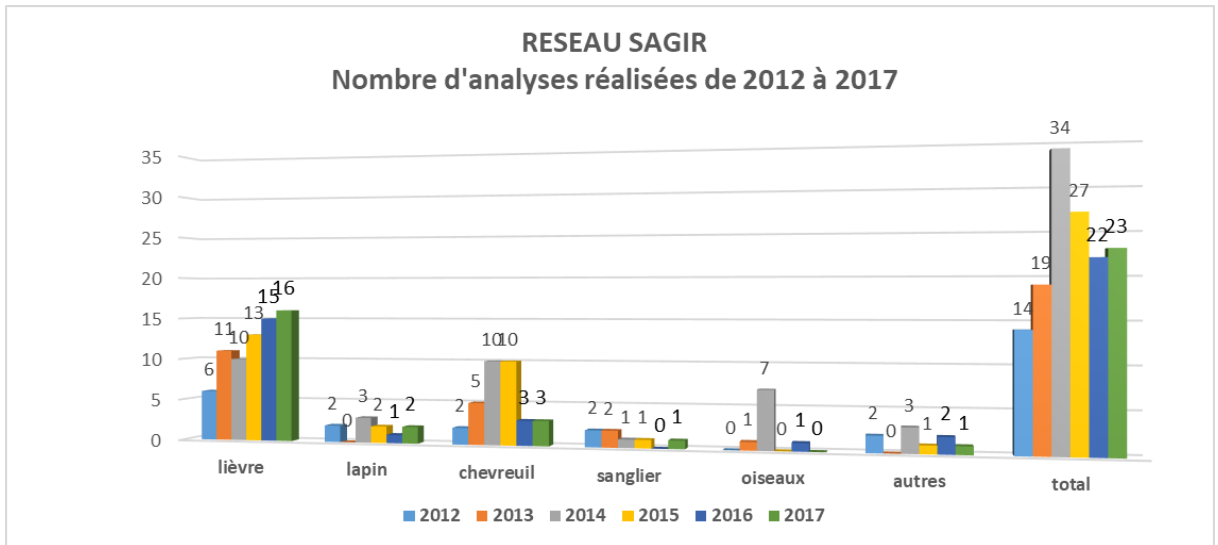
**1 - Tableau des déclarations de dégâts**

Nombre de fiches de déclaration de dommages et montant estimé des dommages	Période n°1 07/2011 – 06/2012	Période n°2 07/2012 – 06/2013	Période n°3 07/2013 – 06/2014
Nombre déclarations dommages aux particuliers et autres formes de propriétés	<b>86</b>	<b>136</b>	<b>88</b>
Montant des dommages aux particuliers et autres formes de propriétés (en €)	<b>14.683 €</b>	<b>16.557 €</b>	<b>8.286 €</b>
Nombre déclarations dommages agricoles / élevages	<b>56</b>	<b>112</b>	<b>81</b>
Montant des dommages agricoles / élevages (en €)	<b>9.034 €</b>	<b>11.764 €</b>	<b>7.782 €</b>
Nombre déclarations faune sauvage			
Montant des dommages faune sauvage (en € ou en pourcentage de perte)			

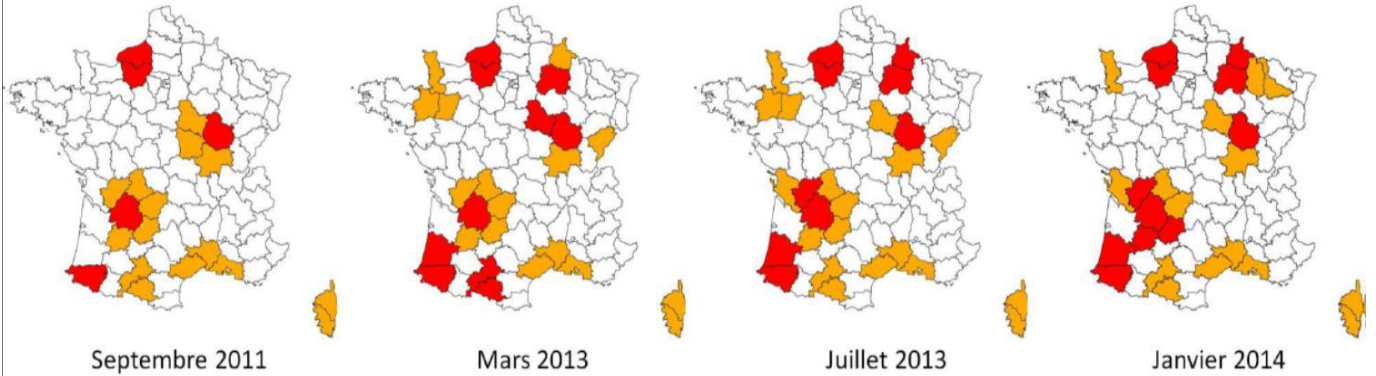
Source : déclarations de dégâts (F.D.C. 16, Chambre Agriculture 16)

**1/ Le réseau SAGIR**

La surveillance sanitaire de la faune sauvage a conduit à l'analyse de 94 cas. L'espèce la plus analysée est le lièvre.

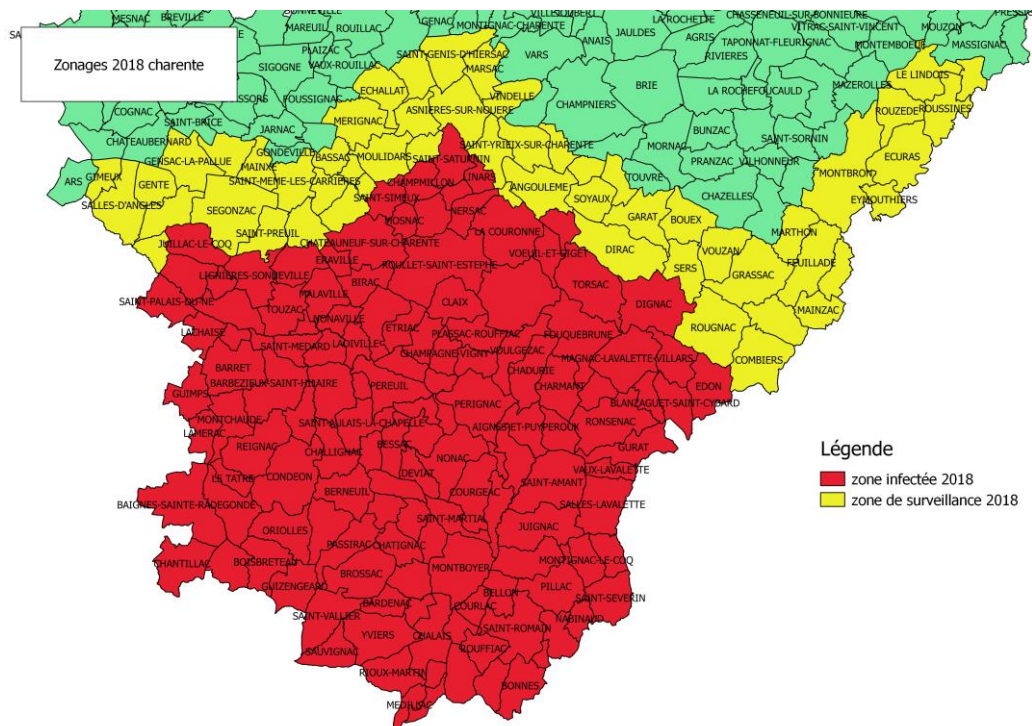


# Evolution des niveaux de surveillance et modalités de surveillance



Modalités de surveillance	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Surveillance événementielle :</b> > Examen de carcasse > Réseau SAGIR*	X	X	X
<b>Surveillance événementielle renforcée :</b> > Renforcement du réseau SAGIR* > Cadavres de blaireaux bord de routes		X	X
<b>Surveillance programmée sur blaireaux</b>		X	X
<b>Surveillance programmée sur blaireaux, cerfs et sangliers</b>			X

La Charente est passée en niveau 3 en juillet 2013.



**Légende**  
■ zone infectée 2018  
■ zone de surveillance 2018

## Bilan des opérations Sylvatub en Charente

	2012-2013		2013-2014		2014-2015		2015-2016		2016-2017	
	Analysés	Positifs	Analysés	Positifs	Analysés	Positifs	Analysés	Positifs	Analysés	Positifs
<b>SURVEILLANCE EVENEMENTIELLE</b>										
- Examen carcasse grand gibier	5 Sangliers 3 Chevreuils	0	1 Sanglier	1	2 Sangliers 1 Chevreuil	0	5 sangliers 6 chevreuils	1 Chevreuil	3 Sangliers 1 Cerf 4 chevreuils	1 0 0
<b>SURVEILLANCE EVENEMENTIELLE RENFORCEE</b>										
- SAGIR			1 Cerf 4 Chevreuils 6 Sangliers 3 Blaireaux	0	1 Chevreuil 1 Blaireau	0			1 sanglier 1 daim 1 chevreuil	0 0 0
- Blaireaux bord de route	70	5	183	8	206	16	158	5	150	6
<b>SURVEILLANCE PROGRAMMEE</b>										
- Sangliers, Cerf			94 Sangliers 7 Cerfs	5 Sangliers 0 Cerf	156 Sang 13 Cerfs	13 Sang 0 CE	141 Sang 12 Cerfs	4 Sang 0 Cerfs	121 Sangliers 35 cerfs	7 0
- Blaireaux	74	1	219	11	499	21	474	18	310	9

Temps consacré par la fdc 16 au dispositif Sylvatub :

- † 2012 : 82 heures
- † 2013 : 160 heures
- † 2014 : 186 heures
- † 2015 : 148 heures
- † 2016 : 387 heures
- † 2017 : 583 heures

### IV/ LES FORMATIONS

#### A/ FORMATION INITIALE : EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

Année	Nombre de candidats présentés	Nombre de reçus	%
2012	224	172	76.8
2013	198	164	82.8
2014	246	172	69.9
2015	471	344	73.04
2016	850	548	64.47
2017	543	372	68.5

**1/ Formation garde particulier**

Dès 2002, une formation adressée aux gardes particuliers est mise en place en Charente, en partenariat avec les services de la Préfecture et l'ONCFS.

La formation des gardes particuliers est désormais obligatoire en France depuis 2006 suite à la parution d'un arrêté et d'un décret d'application relatifs à la formation des gardes particuliers et à la carte d'agrément.

Depuis 2002 ce sont 416 gardes particuliers qui ont été formés.

Depuis 2012, 88 gardes particuliers ont été formés (188 sur la période précédente).

Année	Nombre de sessions de formation	Nombre de GP formés
2012	1	19
2013	1	9
2014	1	12
2015	1	8
2016	1	14
2017	3	26
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>88</b>

**2/ Formation piégeur**

Année	Nombre de formations	Nombre de piégeurs formés
2012	2	32
2013	3	57
2014	4	80
2015	0	0
2016	2	45
2017	4	99
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>313</b>

Depuis 2005 deux sessions de formations sont organisées en moyenne chaque année. Afin d'assurer une formation de qualité notamment sur le circuit de piégeage ou les démonstrations et la manipulation des pièges requièrent une attention particulière une trentaine de candidats seulement participent en moyenne à chaque session de formation.

A ce jour 1.923 piégeurs ont été formés depuis 1985.

### 3/ Formation sécurité

Les directeurs de battues ont l'obligation de suivre une formation sécurité pour bénéficier de l'agrément qui leur permettra d'organiser et d'encadrer les chasses collectives au grand gibier.

Année	Nombre de sessions de formation	Nombre d'associations	Nombre de personnes formées
2012	3	65	104
2013	4	71	103
2014	4	60	95
2015	3	66	105
2016	4	71	99
2017	4	66	100
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>399</b>	<b>606</b>

Depuis 2000, **93** formations directeurs de battues ont été organisées.

**1 314** sociétés de chasse et **560** associations de chasse privées y ont participé.

**3.293** directeurs de battues ont participé à cette formation.

### 4/ Formation approche-affût

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente a mis en place la première formation à l'approche et à l'affût en mai 2005.

La chasse à l'approche ou à l'affût offre la possibilité de chasser avant la date d'ouverture générale, à partir du 1<sup>er</sup> juin pour certaines espèces et uniquement sur les territoires de chasse attributaires de bracelets réalisables en tir d'été.

Ces deux modes de chasse peuvent donc offrir un bon compromis entre prévention des dégâts agricoles (vigne notamment) et équilibre des populations animales.

Pour la saison 2017/18, 410 attributaires de plan de chasse chevreuil ont fait une demande de tir d'affût et d'approche sur les 574 demandeurs de plan de chasse chevreuil, soit 71% (48% sur la période précédente).

Année	Nombre de sessions	Chasseurs formés
2012	1	15
2013	1	22
2014	1	16
2015	1	47
2016	2	50
2017	2	44
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>194</b>

### 5/ Formation chasse à l'arc

La chasse à l'arc a été légalisée en France par l'arrêté ministériel du 15 février 1995 et elle est aujourd'hui autorisée aux conditions de l'arrêté du 18 août 2008.

L'arrêté du 18 août 2008 a pour vocation d'encadrer la chasse à l'arc et donne aux pratiquants l'obligation de suivre une formation, afin d'obtenir une attestation de participation dont le chasseur doit être porteur lors de ces actions de chasse et qu'il devra présenter à tout agent assermenté en cas de contrôle.

Depuis 1995, 625 chasseurs ont été formés pour la pratique de la chasse à l'arc.

Année	Nombre de sessions organisées	Nombre de chasseurs formés
2012	1	28
2013	2	31
2014	1	20
2015	2	55
2016	2	64
2017	3	90
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>288</b>

#### **6/ Formation hygiène alimentaire**

La formation à l'hygiène alimentaire a été mise en place par la Fédération Départementale en 2008.

Six personnels techniques ont été formés à l'examen initial du gibier à l'Institut National de Formation des Personnels du Ministère de l'Agriculture (INFOMA).

Cette formation, à l'initiative de l'INFOMA et de la Fédération Nationale des Chasseurs, avait pour objectif d'initier les personnels techniques des fédérations aux différentes notions relatives à la venaison (traçabilité, respect de la chaîne du froid, découpe du gibier, reconnaissance d'anomalies...) afin d'acquérir des connaissances pour les transmettre aux chasseurs.

Le paquet hygiène, émanant de décrets et règlements européens, s'applique en France au travers d'un arrêté ministériel en date du 18 décembre 2009.

Année	Nombre de sessions	Nombre de chasseurs formés
2012	1	12
2013	1	22
2014	2	47
2015	1	17
2016	1	42
2017	1	29
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>169</b>

Depuis 2008, 34 formations ont été proposées et ont permis de former **966** personnes. La Fédération Départementale s'était fixée pour objectif de former une personne par association de chasse.

Les 966 personnes formées sont réparties sur 350 communes.

#### **7/ Formation régulation des corvidés**

Cette formation a été mise en place en 2015 pour apporter les éléments réglementaires et pratiques aux participants sur la régulation à tir des corvidés.

Année	Nombre de sessions	Nombre de chasseurs formés
2015	3	73
2016	3	42
2017	1	14
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>129</b>



## 8/ Composition pénale

Depuis 2008, des stages de "sensibilisation à la sécurité des chasseurs et des tiers et aux règles de gestion de la faune sauvage" sont proposées comme alternatives aux condamnations pénales par le Procureur de la République ou ses délégués aux auteurs d'infractions relatives aux règles de chasse et de protection de la nature, passibles de composition pénale.

Ces stages sont organisés par la Fédération des Chasseurs, en collaboration avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Depuis 2008, 18 stages ont été effectués et ont concerné 111 personnes.

Année	Nombre de sessions	Nombre de participants
2012	1	3
2013	2	22
2014	2	18
2015	3	11
2016	2	11
2017	1	5
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>70</b>

## V/ COMMUNICATION ET RECRUTEMENT

Pour faire face à l'érosion continue du nombre de chasseurs depuis plusieurs années, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente a développé plusieurs axes de reconquête depuis 2009.

### A/ PRODUCTION COMMUNICATION

- † Envoi d'une newsletter aux adhérents sur la base des 7459 adresses mail d'adhérents. 24 Newsletters envoyées depuis février 2013
- † Plaquette biodiversité à destination des municipalités, agriculteurs et chasseurs pour aménager un territoire suite à la réalisation du diagnostic et des préconisations faites.
- † Panneaux d'exposition "Biodiversité".

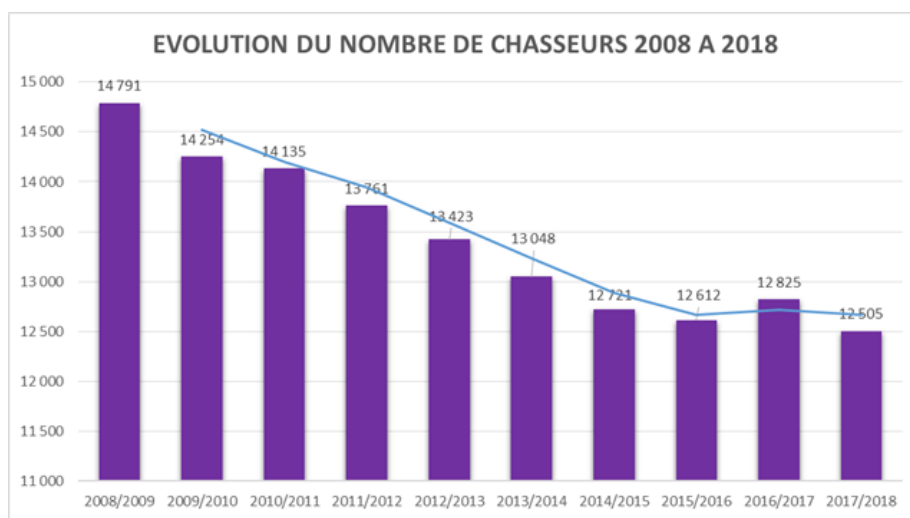
### B/ BILAN RECRUTEMENT

Le permis de chasser à 0 € a été mis en place en mai 2015, suite à une campagne de communication.

Au vu du grand nombre d'inscriptions, les sessions de formations et d'examens ont été considérablement augmentées.

Des formateurs bénévoles participent en complément des professionnels, aux formations théoriques et pratiques des candidats.

Année	Inscrits	Présents	Reçus	%
<b>2015</b>	510	471	344	69.4
<b>2016</b>	955	850	548	64.5
<b>2017</b>	616	543	372	68.5



## VI/ EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Depuis septembre 2014, Pauline Dillerin assure au sein de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente, la mission d'éducation à l'environnement au travers notamment d'animations en milieu scolaire.

Années	Scolaires	Activités péri-scolaires	Tout public	Centres de loisirs	Total	Nombre enfants	Nombre communes concernées
2014	5	0			5	252	8
2015	8	9		3	20	415	9
2016	22	50	2	7	81	1336	21
2017	15	53	26	2	96	818	12

Au cours de différentes manifestations départementales, des actions de communication et d'éducation à l'Environnement ont été menées :

	2016	2017
Comice agricole de Barbezieux	4 classes	
Portes ouvertes Décathlon	68 personnes	
Forum Sport et Santé ; Espace Carat	116 personnes	220 personnes
Soirées découverte du Brame	39	
Animation commune d'Alloue		

## VII/ CONCLUSION

Ce document constitue une évaluation du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2012-2018, notamment à partir d'éléments techniques.

De ces résultats et de cette analyse découlent les propositions ou les ajustements du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2018-2024. Dans ce bilan, chacun pourra donc trouver les arguments nécessaires pour justifier les choix de politique cynégétique définis par le Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente qui figureront dans le SDGC 2018-2024.

Ce document est donc un support de communication pour les élus et les professionnels vis-à-vis des chasseurs et gestionnaires de territoires.

Dans les discussions relatives à la chasse, toujours passionnées, une argumentation pragmatique et objective est nécessaire. Les données rassemblées dans ce document doivent y contribuer.

Ce bilan constitue également un indicateur de réalisation des objectifs fixés. En ce sens il permet de conserver une prospective permanente pour faire évoluer la chasse charentaise et répondre aux grands enjeux départementaux et nationaux.

